

# Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

La rédaction, {DEUXIEME ETAGE} 32, rue de la Fabrique.

THOMAS CHAPAIS, Directeur-Propriétaire

Administration: 30, rue de la Fabrique

Feuilleton du COURRIER du CANADA

13 AVRIL 1897—N 37

## LES CHASSEURS D'EPAVES

DEUXIEME PARTIE

Pour la boîte de fer

XVIII

SUITE DE L'HISTOIRE D'UN HISTORIEN

« Vers minuit je dormais, lorsque je fus réveillé par un coup de tonnerre. En même temps j'entendis la pluie battre le pont; le navire était fortement balancé par une houle courte et brusque qui, à chaque retombée, faisait gémir ses membrures. Des pas précipités retentissaient au-dessus de ma tête. Je me levai précipitamment, et me cramponnant à la rampe je montai sur la dunette. Le bâtiment, presque à sec de toiles, ne portait que son clin de feu, fuyait comme une plume devant le grain le second, aidé par un homme, avait pris la barre, et le capitaine, son sacrotout enfoncé jusqu'aux oreilles et son canotcheau collé à corps par le vent, s'accrochait à une manœuvre, la pipe aux dents et le juron aux lèvres.

« Il ne prit pas garde à moi, échangea quelques paroles avec le second, et, après ce court colloque, modifia la ligne du yacht, sans pourtant cesser de courir devant la tempête.

« Inondé, aveuglé par les embruns, je redescendis. L'orange, loin de diminuer, augmentait de violence. Deux femmes furent prises de peur, de terreur folle; d'autres ressentaient les atteintes du mal de mer. On les amena dans le vaste cabinet de toilette réservé aux dames, — le Ladies room, — et on les y laissa, porte close sans s'occuper d'elles davantage. Les pilotes des assiettes s'éclairaient avec fracas, les verres se brisaient.

« On jouait toujours!

« On jouait, les boîtes à ouverts de planchettes, les enjeux calés avec des épingle fichées au tapis, avec des broches de femmes; on jouait en se cramponnant à la table, en se retenant aux chaînes. Les croupiers, envahis par la fatigue et par la crainte, n'ayant d'ailleurs qu'un faible intérêt à cette effroyable partie, devenaient blêmes et annonçaient les coups d'une voix tremblante. Et le jeu continu ainsi pendant deux heures, dans le navire baloté sur la mer comme un bouchon de liège, dans ce salon où une seule lampe brillait encore, l'autre s'étant brisée contre le plafond dans un coup de roulis.

« Tout à coup un choc formidable se produisit: la lanterne du yacht vibra comme un gigantesque tam-tam sous la montagne d'eau qui l'assailait, et un paquet de mer, enfonçant l'écouillote, inonda le salon. Tous les joueurs se levèrent; seul l'officier de marine suivit les bonds désordonnés de la bille, qui maintenait dans le cylindre la force centrifuge développée par la rotation du risque.

« Zéro s'écria-t-il. Les numéros payent; les autres mûsses en prison. Allez, croupier, ramassez! Voyons, Messieurs, à la partie! Je comprends que les femmes aient peur, mais les hommes! Voilà bien du désordre pour un méchant coup de vent. J'en ai vu bien d'autres, et je ne m'en porte pas plus mal!

« Le malheureux croupier retrouva un reste d'énergie et obéit.

« Un petit homme blond, que j'avais remarqué au début du voyage, regarda filer une pile de louis qu'il avait mise sur le numéro 30; puis il se dirigea vers l'escalier. En passant devant moi, il me jeta un regard que je me rappellerai toujours.

« Je ne l'ai plus revu.

« A ce moment le capitaine entra.

« — Que tout le monde se rassure, dit-il; le vent souffle vers la terre. Je laisse porter. Dans une heure nous serons au port.

« — Comment, dans une heure! répondit le banquier, qui se leva, la figure contractée par une subtile colère.

« Mais vous êtes fou, Monsieur; les quatre jours d'excursion n'expirent que dans quarante-huit heures!

« C'était la fureur! Parmi ces joueurs, presque tous avaient beaucoup perdu. L'instinct du jeu, exaspéré, affûté, se donna carrière.

« — Mais sans doute! s'écria tout le monde, mieux vaut que, cinq minutes auparavant, craignant pour leur salut; mais sans doute! Nous avons jusqu'à après-demain soir.

« Je ne mettrai pas mon navire en perdition pour vous faire plaisir, répondit le capitaine. Et d'abord, je commande le salut ici. Dans une heure nous entrerons à Boston.

« Monsieur, répondit froidement l'officier de marine, nous n'y entrerons pas avant après-demain soir.

« — Non, non, dirent les joueurs; le banquier a raison!

« — Un mot de plus, Monsieur, répondit le capitaine, et je vous fais jeter aux fers à fond de cale.

« — Soit. Je vous en défie, essayez!

« — Hô! Johnston, Wood, Harrison! Ici, et mettez moi cet homme aux fers!

« Les matelots accoururent à la voix de leur chef; une lutte terrible s'engagea devant cette table où brillait encore des pièces d'or, parmi des débris d'assiettes, des victuailles, des bouteilles brisées.

« Les vigoureux marins parvinrent à entrainer l'officier de marine sur le pont, le capitaine protégeant la retraite et tenant tête à la meute déchaînée des joueurs, et même des joueuses, qui, oubliées de leur peur, les conviaient d'imprécations. Sur le pont, la lutte reprit. Les matelots des navires étaient trois seulement, au tour de leur commandant, les quatre autres hommes de l'équipage ayant enfermés par l'un des rebelles dans le poste. Les joueurs, eux, étaient une vingtaine: les premiers devaient nécessairement succomber.

A suivre.

## LES TAXEUX

Pourquoi les taxes ont-elles été imposées? Pour payer les dépenses occasionnées par l'augmentation de l'intérêt annuel sur la dette. Qu'est-ce qui a augmenté cet intérêt annuel? L'emprunt de 10 millions. Qui a voté cet emprunt?

Ce sont MM. Basinet, Beland, Bernatchez, Bisson, Boyer, Brunet, Cardin, Carrier, Chenevert, Clendinning, Côté, Dechene, Desmarais, Duhamel, Fitzpatrick, Girard, (Rouville), Girouard, Gladu, Gosselin, Laliberté, Lalonde, Langelier, Lemieux, Lovell, McShane, Marcotte, Mercier, Morin, Parent, Pinault, Pouliot, Rinfret, Robidoux, Rochelleau, Rochon, Shelynn, Ste. Marie, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), Turgeon et Watts.

Voilà les taxeux, voilà ceux qui ont rendu la taxe nécessaire. Electeurs, rappelez-vous bien ces noms.

## Parlement Fédéral

Chambre des Communes

L'orateur ouvre la séance à 3.15 hrs.

M. McMULLEN propose un bill pour confier l'administration du service civil à un bureau de commissaires ou surintendants. Il est arrivé, dit-il, à la conclusion que le gouvernement ne peut administrer efficacement et économiquement le service civil quand chaque tentative de renvoyer un employé incompétent est représentée comme manœuvre politique.

Sir CHARLES TUPPER dit que sans doute les libéraux eux-mêmes ont voté en faveur de la conclusion que le gouvernement actuel ne mérite pas qu'on lui laisse le contrôle du service civil et M. Laurier lui-même a dû inspirer ce bill. M. Alex. MacKenzie se plaignait que de 1874 à 1878 il avait dû monter une garde active à la porte du trésor public pour le défendre contre les libéraux eux-mêmes. L'administration actuelle ne paraît pas de force à monter cette garde et elle est dévorée par les commandeurs de places. Aussi n'a-t-on jamais eu autant de tentatives qu'aujourd'hui pour ruiner l'indépendance du service civil et rendre les employés publics des partisans effrénés.

Au lieu de maintenir en position des hommes d'expérience et de caractère on a vu le ministre de l'intérieur importer de Manitoba un personnage discrédité pour le mettre à la place d'un employé supérieur nommé par les libéraux et qui avait mérité la confiance des deux parties et de tous les gouvernements. Et son seul but en faisant ce changement a été de s'assurer une élection par acclamation dans Brandon. Le gouvernement peut être certain que l'introduction du système du parti des dénomés qu'il a introduit dans ce pays lui vaudra l'indignation et la condamnation du public.

M. M. LAURIER dit qu'il n'a pas été consulté au sujet de ce bill qu'il approuve d'ailleurs s'il a pour résultat d'éloigner des ministres quelques uns des tentatives auxquelles ils sont soumis. Au contraire des conservateurs les libéraux sont prêts à chasser par la loi les tentatives que les assignent dans la distribution du patronage.

Le bill est la première fois. Sir A. P. CARON demande s'il est vrai, tel qu'il est annoncé dans les journaux que le gouvernement a reçu une nouvelle proposition au sujet de la ligne rapide entre le golfe du Saint-Laurent et le golfe du Mexique.

Sir RICHARD CARTWRIGHT. — Il n'y a pas eu de proposition en ce genre mais des conversations et des lettres à ce sujet. Cependant, une ligne entre ces deux points ne tombe pas sous l'effet de la loi qui permet un contrat relativement à la ligne rapide.

Sir CHARLES TUPPER. — La déclaration faite par M. Chamberlain au parlement Imperial qu'un contrat a été passé entre le gouvernement canadien, M.M. Peterson Tait et Cie pour l'établissement d'un service rapide est elle exacte?

Sir RICHARD CARTWRIGHT. — Oui et la question est maintenant soumise au gouvernement Imperial.

Sir CHARLES TUPPER. — Le premier ministre a promis que le gouvernement annonçait aujourd'hui quand il doit proposer le tarif.

M. M. FIELDING, à moins d'imprévu, sera prêt à présenter le budget jeudi après l'après-midi, le 22 courant.

Sir CHARLES TUPPER. — Donc le tarif ne sera pas connu avant le 20 courant, date des élections de la Nouvelle-Ecosse.

M. M. LAURIER propose qu'à partir de jeudi, le 22, le tarif ait la préséance à chaque séance de la chambre jusqu'à ce qu'il en soit disposé définitivement.

Plusieurs bills privés sont lus une seconde fois et renvoyés aux divers comités permanents.

En réponse à M. Lemieux, l'hon. M. Fielding dit que le gouvernement a l'intention d'établir une banque d'épargne aux îles de la Magdeleine.

M. M. HAGGART. Le Gouvernement se propose-t-il comme corollaire des derniers arrangements conclus entre lui et les autorités provinciales du Manitoba de rescinder l'ordre réparateur fait par le gouverneur Général au conseil le 21 mars 1895 et finalement communiqué aux dites autorités dans le but énoncé dans le dit ordre? De rendre à la minorité catholique romaine de la province les droits et privilèges dont la dite minorité a été privée en ce qui concerne l'éducation? ou le gouvernement se propose-t-il de demander au parlement d'agir au sujet de cette affaire?

M. M. LAURIER. La politique du Gouvernement sur la question scolaire est connue, il n'a pas l'intention de prendre d'autre action à ce sujet.

## SEANCE DU SOIR

M. LARIVIERE demande copie de tous les documents concernant la question des écoles du Manitoba qui ont pas encore été soumis à la chambre. Il reproche au gouvernement d'avoir pas gardé record des négociations qui ont amené le règlement. Cela met la chambre dans l'impossibilité de juger de la position prise par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba. M. Larivière cite certains passages du discours prononcé par M. Laurier durant le débat sur l'adresse, mais il est rappelé à l'ordre par l'orateur, vu qu'il n'est pas permis de faire allusion à un débat antérieur.

Si le gouvernement a peur d'entendre une discussion sur le discours du premier ministre, répond M. Larivière, je retarderai mes remarques jusqu'à une occasion plus favorable.

M. M. LAURIER répond que le gouvernement ne craint pas la lumière sur cette question et que tous les documents seront produits dans quelques jours.

M. LESTER propose l'ajournement du débat.

Quelques autres motions sont adoptées, puis à 10h. 10 la chambre s'ajourne.

## Comte d'Arthabaska

Assemblées contradictoires

Enthousiasme des conservateurs

Il y a eu une série d'assemblées contradictoires, dimanche et hier, dans le comté d'Arthabaska.

Dimanche, M.M. Auguste Noël et Ph. Grenier, du côté conservateur, et M.M. Lavergne et Girouard du côté libéral, ont fait la discussion à St-Paul, dans l'après-midi, et à Victoriaville, le soir.

Lundi, il y a eu successivement des assemblées à St-Valère et à St-Rosalie, où les mêmes orateurs ont porté la parole.

M. Noël, qui arrive de Champlain où il s'est distingué entre tous, par son éloquence, son zèle infatigable, son ardeur dans la lutte, a dénoncé avec vigueur les turpitudes des libéraux pendant leur règne de 1857 à 1891, et a exposé le programme du parti conservateur.

M.M. Lavergne et Girouard ont tenté de faire l'apologie du régime de la clique et ont porté quelques accusations contre le gouvernement Flynn.

Notre ami, M. Grenier, a répondu avec le talent et l'habileté qu'on lui connaît, aux discours des orateurs libéraux. Il a réitéré à néant leurs accusations et il a démontré la nécessité de conserver un gouvernement économique et progressif comme le gouvernement Flynn.

Dans ces diverses assemblées, nos amis se sont acquis les sympathies de la majorité des auditeurs qui ne leur ont pas ménagé les applaudissements.

La candidature de M. Gendreau est accueillie partout avec le plus grand enthousiasme et tout fait pressager que la cause conservatrice triomphera le 11 mai prochain dans Arthabaska.

M. Girouard faisait partie de la clique qui a déshonoré la province de 1857 à 1891, qui Pa conduit aux portes de la banqueroute, et qui a donné le spectacle d'une barrière de péage fonctionnant presque ouvertement, faisant payer tribut à quiconque voulait obtenir un contrat, une faveur, une place, le paiement d'une réclamation, etc.

## L'hon. M. Flynn a Gaspé

Le premier ministre marche d'ovations en ovations

La nomination

Percé, 12—Il y a eu une grande assemblée ici, aujourd'hui, après la nomination.

L'hon. M. Flynn a marché d'ovations en ovations depuis son entrée dans le comté.

A son arrivée ici plus de deux cents voitures l'escortaient et une immense foule l'attendait pour le saluer et l'acclamer.

L'hon. M. Flynn et M. Chs. Marcell ont été tous deux mis en nomination, puis le premier ministre prit la parole au milieu du plus grand enthousiasme.

Il a parlé pendant deux heures, en français et en anglais, et développé son programme.

Les fréquents applaudissements que son éloquent discours a soulevés prouvent que les électeurs de Gaspé apprécient l'honneur et l'avantage d'avoir le premier ministre pour leur député.

M. Marcell, pendant une heure et demie a débité son boniment ordinaire et parlé surtout de politique fédérale. Il a évité soigneusement de parler de M. Marchand et de son programme.

L'assemblée a manifesté son approbation de la politique du gouvernement et s'est dispersée en poussant des acclamations presque unanimes pour le premier ministre.

L'hon. M. Flynn a été reconduit chez lui dans une voiture traînée par la foule.

Nos amis sont pleins d'enthousiasme et comptent sur une immense majorité le 11 mai prochain.

## Mgr Merry del Val

Une déclaration significative

(Dépêche spéciale)

Montréal, 12.—Le délégué apostolique a prononcé hier midi, en réponse à une adresse que les zones pontificaux lui ont présentée, des paroles qui ont, dans les circonstances, une portée considérable.

Il a insisté sur la soumission et l'obéissance que les fidèles doivent à leurs évêques, ajoutant que les catholiques doivent mettre de côté leurs opinions personnelles lorsque le bien de l'Eglise est en jeu. Il a ajouté que Léon XIII, notre pape, a un Vatican tout simplement pour sauver les principes sacrés de l'Eglise. Il serait libre demain s'il consentait à transiger avec ces principes.

Cette invitation au respect dû à l'autorité des évêques, est considérée, dans les cercles politiques, comme très significative. Le Pape n'a donc pas envoyé un délégué pour moriger les évêques, comme le prétendent les libéraux, puisque les premières paroles prononcées en public par le délégué, après la conférence des évêques, sont à l'adresse des fidèles qui en appellent de la direction de l'épiscopat.

Mgr Merry del Val part cet après-midi à trois heures et demie pour Québec. Il se tient en communication constante avec le cardinal Rampolla. Il ne se passe pas de jour sans qu'il ait entre eux échange de télégrammes. Cela démontre que la mission du délégué apostolique est toute diplomatique.

(Plus récent)

Montréal, 12.—Mgr Merry del Val ne partira que demain matin pour Québec, où il passera la Semaine Sainte.

Mgr Languevin est retourné à Saint-Boniface.

## Vos ennemis

Ceux qui ont voté contre la conversion de la dette

Electeurs de la province de Québec,

voici les noms de ceux qui ont voté

contre la conversion de la dette que le

gouvernement actuel vient de faire

avec une économie de \$230,000 par an.

MM. Bernatchez, Bisson, Caron, Cooke, Dechêne, Girard (Rouville), Gladu, Gosselin, Guérin, Laliberté, Lassier, Marchand, Morin, Pinault, Shelynn, Stephens, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), et Turgeon.—19.

(Procès-verbaux de l'Assemblée législative, décembre 1896, p. 103-104.)

Ces noms sont à retenir: ce sont les noms de ceux qui ont voulu empêcher le gouvernement de réaliser une économie de \$230,000.

Arrivages

Halifax, 12.—Le steamer "Mongolian" est arrivé à Halifax, ce matin.

Harre, 12.—Le steamer "La Touraine" est arrivé ce matin, venant de New-York.



Presqu'enlevée à sa Famille.

26 Rue des Allemands, MONTREAL, CAN., Fév., '94. Pendant 2 ans j'ai souffert, sérieusement d'un ataxie d'action paroxysmale qui m'entraînait presque à ma famille. Plus j'essayais de médicaments et de méthodes, plus ma maladie augmentait. Je puis à peine vous décrire cette atroce maladie, mais je sais que cela m'entraînait presque à la mort. J'abandonnai toute espérance d'être jamais guéri, mais une bouteille de Koenig's Nerve Tonic me fut envoyée par un ami. Je pris une bouteille et je me sentis soulagé. Je pris une autre bouteille et je me sentis guéri. Je pris une troisième bouteille et je me sentis en parfaite santé. Je suis maintenant en parfaite santé et je suis en mesure de reprendre mon travail. M.D.E. C. CHASSIN.

Onovo, M., Oct. 4, 1894. Ma fille de 18 ans, dans les derniers stades et de suite à ces attaques nerveuses de telle sorte qu'elle tombait tout à coup et restait de 10 à 20 minutes, et ensuite pour 24 heures se sentait bien jusqu'à se réveiller. Elle prit une bouteille et de suite elle fut guérie. Elle prit une autre bouteille et elle fut guérie. Elle prit une troisième bouteille et elle fut guérie. Elle est maintenant en parfaite santé et elle est en mesure de reprendre son travail. M.D.E. C. CHASSIN.

GRATIS Un livre précieux sur les Maladies Nerveuses et une bouteille échantillon, à n'importe quelle adresse. Les malades Nerveux recevront cette brochure gratuite. Ce remède a été préparé par le Dr. P. Koenig, de Fort Wayne, Ind., depuis 1876 et est maintenant préparé sous sa direction par la

KOENIG MED. CO., Chicago, Ill. Chez tous Pharmaciens, à \$1 la bouteille ou 6 pour \$5.00.

AGENTS: L. MCGALE, 223, rue Notre-Dame, Montréal.

LAROCHE & CIE, Québec.

Un très Grand Choix de Riches Candélabres Vernis

EN VENTE A LA LIBRAIRIE

MONTMORENCY-LAVAL A GRAND RABAIS

CANDELABRE à lys, 5 lumières, hauteur, 27 pouces, la paire, \$15.00 valant \$25.00.

CANDELABRE à lys, 17 lumières, hauteur, 43 pcs la paire \$30.00 valant \$40.00.

CANDELABRE palme, fleurs émaillées de couleurs, 7 lumières, hauteur 36 pcs, la paire \$25.00 valant \$34.00.

CANDELABRE vase émaillé à lys, vigne et blé 5 lumières, hauteur, 27 pouces, la paire \$25.00 valant \$34.00.

CANDELABRE à lys, vigne et blé, 5 lumières, hauteur, 31 pcs, valant \$30.00.

CANDELABRE romain, 5 lumières, hauteur, 22 pcs, la paire \$20.00 valant \$30.00.

CANDELABRE style bizantin, 7 lumières, hauteur, 21 pcs, \$27.00 valant \$40.00.

CANDELABRE style roman, 5 lumières, hauteur, 21 pcs, la paire \$20.00 valant \$30.00.

CANDELABRE style roman, 6 lumières, hauteur, 21 pcs, la paire \$15 valant \$25.

CANDELABRE modèle très riche à pierres, style renaissance, 5 lumières, hauteur, 22 pcs, la paire \$30.00 valant \$40.00.

CANDELABRE éventail style roman, 5 lumières, hauteur, 24 pcs, \$18 valant \$26.

CANDELABRE éventail émaillé style roman, 7 lumières, hauteur, 25 pcs, la paire \$25 au lieu \$35.

CANDELABRE éventail modèle riche à pierres, style renaissance, 5 lumières, hauteur, 21 pcs, la paire \$25.00 valant \$30.00.

CHASSANT modèle riche à pierres, style renaissance, 5 lumières, hauteur, 22 pcs, la paire \$25.00 valant \$30.00.

CHASSANT à pierres style bizantin, 7 lumières, hauteur, 22 pcs, la paire \$25.00 valant \$33.00.

CHASSANT romain, 7 lumières, hauteur, 18 pcs, \$16.00 valant \$25.00.

PALMES, bronze et cristal, 7 lumières, hauteur, 31 pcs, \$35.00 valant \$47.00.

CROISSANT, bronze et cristal, à lys, 5 lumières, hauteur, 20 pcs, \$20 valant \$28.

CROISSANT bronze et cristal à lys, 7 lumières, hauteur, 27 pcs, \$35 valant \$50.

GRONDOLLE, bronze et cristal, 5 lumières, hauteur, 16 pcs, \$10 valant \$15.

CANDELABRE, bronze et cristal, 3 lumières, hauteur, 18 pcs, \$8 valant \$12.

BRAS d'applique, style gothique, 3 lumières, hauteur, \$12 valant \$16.

BRAS d'applique, style grec, 3 lumières, \$15 valant \$20.

Une visite est instantanément sollicitée.

PRUNEAU & KIROUAC

46, rue de la Fabrique

Succursale: 116, RUE ST-JOSEPH

Trente ans de Succès

GUERISON CERTAINE

en 22 heures

par les

COLIQUES HEMORRHOÏDES

par le

ni avant

ni après

ni avec

ni sans

L. KIRN

Pharmacie

de TOULOUSE-MÉD. PAR

sans Calomel.

Il n'est ni garant ni

responsable de la

portée de la signature.

PARIS, Pharmacie HAUGOU,

54, Boulevard Edgar-Quinet

seule contre les fausses Pharmacies

## MUNYON!

Nous avons un assortiment complet de REMÈDES MUNYONS que nous offrons aux prix suivants:

Grandeur de 25 cts pour 18 cts

Grandeur de 50 cts pour 36 cts

Grandeur de \$1.00 pour 72 cts

Et encore une réduction sur ces prix pour les achats d'un quart de douzaine et plus.

Pharmacie de la CROIX ROUGE

COIN DES RUES ST-JEAN ET DU PALAIS 10 mars 1897.

## Compagnie Chinic

QUEBEC

ANCIENNE MAISON METHOT FONDÉE EN 18

MARCHANDS QUINCAILLIERS

EN GROS ET EN DETAIL.

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGE,

DES FABRIQUES,

DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

ET DES MAISONS D'EDUCATION

Pharmacie

St-Roch

QUEBEC

VIN A LA CREOSOTE

DE HETRE PURE

COMBINÉE

A LA GENTIANE ET NOIX VOMIQUE

DE

J.-B. MORIN

Contre les maladies des Voies respiratoires, Asthme, Toux, Bronchites, Catarrhes et Consommation.

Voici le froid d'automne venu et avec lui les Rhumes, Catarrhes, Bronchites et l'Asthme; ces maladies négligées deviennent bientôt chroniques, amènent l'épuisement, et sont souvent hélas! suivies de la consommation pulmonaire avec ses crachements de sang, ses transpirations nocturnes, etc.

Nous offrons aujourd'hui à cette classe de malades une nouvelle préparation qui renferme tous les médicaments capables de combattre les différents symptômes de ces maladies. Il est en effet reconnu par tous les médecins qu'aucun médicament n'égale en efficacité la Créosote de Hétre contre la Toux, Rhume, Bronchite, Catarrhe, Crachements de sang et les expectorations abondantes de la consommation. Pour en augmenter les bons effets nous y avons ajouté de la Gentiane et de la Noix Vomique, qui, unies au Vin et à la Glycérine, ouvrent l'appétit, stimulent la digestion, fortifient le système nerveux et améliorent

QUEBEC

MARDI, 14 AVRIL 1897

La session de 1896

La conversion de la dette

COMITE ANTI-PATRIOTIQUE DE L'OPPOSITION

Le projet de notre dette a été l'un de ceux qui ont été l'objet de la plus vive approbation de la part de tous les hommes qui ont à cœur l'intérêt de la province.

Actuellement nous payons 4, 4 1/2 et même jusqu'à 5 pour cent d'intérêt sur nos obligations. Cela est à à ce que, à l'époque à laquelle nous avons contracté ces obligations, l'argent, trouvant des placements plus faciles, était plus rare, et d'autre part, à ce que notre crédit, n'étant pas encore bien assis, laissait dans l'esprit des capitalistes des doutes que la province devait racheter sous forme d'augmentation d'intérêt.

Or, pour arriver à ce résultat, il faut essayer. Le gouvernement actuel a essayé. Le trésorier est allé en Europe dans ce but, et après trois mois d'observations et de pourparlers, il est revenu demander à la chambre de faire un pas de plus et d'essayer de réaliser ce projet destiné à réduire de \$150,000 à \$250,000 nos intérêts annuels.

Et qu'avons-nous vu ? Nous avons vu l'opposition présenter amendement sur amendement, pour retarder l'adoption de cette loi et embarrasser le gouvernement. Pourquoi ?

L'opposition est-elle contre une économie de \$200,000 ?

Pourquoi cette hostilité sans raison ? L'opposition a prétendu que c'est parce que le gouvernement ne donnait pas assez de détails à la chambre. Or, tous ceux qui exigent des détails durant la dernière session étaient les mêmes qui en 1888 déclaraient qu'un gouvernement, qui prépare un projet de cette nature ne doit pas rendre publiques ses négociations.

La raison, la seule et véritable raison de l'opposition du parti libéral à ce projet, c'était qu'il comprenait tout l'avantage que le gouvernement va retirer de cette opération.

En diminuant les intérêts annuels le gouvernement rallierait davantage son budget, l'équilibre entre les dépenses et les recettes se trouve assuré, et même il peut compter sur une plus grande somme de ressources pour continuer le développement des différentes industries de la province.

C'est le couronnement de son œuvre de restauration et de réhabilitation financière de la province.

C'est un nouveau titre à la confiance et à la reconnaissance populaire. Voilà ce qui a fait mal au cœur de l'opposition.

Elle l'a compris un peu tard lorsque, après ses amendements successifs, elle a voulu esquiver le vote sur la motion principale en disant : adopté sur division. Si ce truc avait pu réussir, elle serait allée dire au peuple qu'elle ne s'était pas opposée au projet lui-même, mais qu'elle voulait simplement l'entourer de plus de garanties. Mais le premier ministre l'a forcée à se prononcer carrément, et, mettant l'épée de parti au-dessus de l'esprit public, elle a voté contre ce projet par lequel le gouvernement veut réaliser \$200,000 d'économies pour la province.

Voici le vote : La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Atwater, que les résolutions rapportées du comité général concernant la conversion de la dette de la province, soient maintenant lues une deuxième fois.

La motion principale est proposée et mise aux voix, puis la Chambre se divise comme suit : Pour—MM. Allard, Atwater, Angé, Baker, Beauchamp, Bédard, Boudlard, Carbray, Cartier, Châteaufort, Cholette, Chioyone, De-Jardins, Dayon, England, Flynn, Girard (Lac St-Jean), Greig, Grenier, Haquet, Laouture, McClary, Magman, Marion, Martineau, Nantel, Norou, Panneton, Parizeau, Pelletier, Petit, Rioux, Savaria, Ste Marie, Simpson, Spencer et Tétrau.—37.

CONTRE—MM. Bernatchez, Bisson, Caron, Cooke, Dégheche, Girard (Rouville), Gladu, Gosselin, Guerin, Laliberté, Lusier, Marchand, Morin, Piquart, Shelyyn, Stephens, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), et Turgeon.—19. (Procès-verbaux de l'Assemblée Législative, décembre 1896, pp. 103-106.)

Les députés libéraux sont incapables de défendre ce mauvais vote. Electeurs de la province, rappelez-vous que ces hommes, qui ont approuvé toutes ces dépenses quand ils étaient au pouvoir, ont voté pour empêcher le gouvernement de faire \$236,000 d'économie au bénéfice du peuple, car il ne faut pas oublier, la conversion de la dette est un fait accompli, et la province réalise une économie de \$236,000.

La conversion des subsides des chemins de fer

Un autre des actes importants de la dernière session, une autre des mesures de progrès et de sage administration du gouvernement Flynn, c'est la conversion des subsides des chemins de fer.

Voici ce qui consiste cette mesure : Deux statuts ont été passés, l'un en 1882 et l'autre en 1886, relativement aux subventions en terres que la province accorde aux compagnies de chemins de fer.

Le statut de 1882 n'accordait que des subventions en terres ; le statut de 1886 permit aux compagnies d'opter pour la conversion de ces sub-sides en terres en sub-sides en argent. Mais les terres, pour les fins de l'acte, étaient estimées à 70 centus, et les compagnies ne devaient recevoir d'abord que 35 centus en argent au fur et à mesure que leurs travaux seraient faits. Les seconds 35 centus étaient payables seulement lorsque les terres seraient vendues par le gouvernement et payées au trésor. Maintenant, les compagnies disent : où sont les terres qui représentent pour nous la valeur des seconds 35 centus ? Ces terres n'ont jamais été localisées ni arpentées ; par conséquent nous ne savons où les prendre. Faites donc exécuter les arpentages voulus et donnez-nous ce qui nous appartient. Autrement, lorsque vous avez voté le statut de 1882, vous n'étiez pas sérieux. Cette loi n'était qu'un leurre. Si vous étiez sérieux, montrez-nous nos terres.—Pour les montrer que faut-il faire ? Il faut les localiser et les arpenter, c'est-à-dire faire des dépenses considérables. Alors ne serait-il pas préférable de faire un arrangement qui délasserait la province d'une partie de ce passif. Telle est la question que le gouvernement s'est posée et qu'il a résolue en faisant adopter à la dernière session une loi par laquelle il s'est fait autoriser à faire avec les compagnies un arrangement par lequel celles-ci renonceraient aux trente-cinq centus par chaque acre de terre vendu pour recevoir immédiatement la moitié, au plus, de cette somme.

Nos adversaires essaient d'amener l'opinion contre cette sage politique. Ils prétendent que le gouvernement va payer \$1,500,000 en argent comptant pour régler une obligation dont l'échéance était très éloignée. Le gouvernement Flynn répond à cela que les compagnies avaient le droit de faire délimiter les terrains qui leur avaient été votés par la Chambre, que les travaux d'arpentage que le gouvernement serait ar conséquent obligé de faire immédiatement coûteraient plus de huit cent mille dollars, et de plus qu'en échange des terres qu'il s'agit de racheter le gouvernement s'assure un revenu annuel bien supérieur à l'intérêt sur les \$1,500,000 qu'il va falloir payer.

Cette prétention de l'hon. M. Flynn est elle bien fondée. C'est l'hon. M. Shehyn, le trésorier libéral qui va donner la réponse. Dans son premier discours sur le budget, M. Shehyn disait, en parlant de ces sub-sides en terre : " Mais pour livrer ces terres aux acquéreurs il faut les arpenter, ce qui coûte 17 centus l'acre, en prenant la moyenne du coût de ces travaux. Pour 5,126,500 acres à 17 centus l'acre, les frais d'arpentage forment une somme de \$871,505. (Discours budgétaire de 1887, p. 36.) "

Premier point acquis. L'arpentage de 5,126,500 acres coûterait plus de huit cent mille dollars. Or, en 1887, grâce aux largesses faites par M. Mercier, les compagnies ont droit, non pas à 5 millions d'acres, mais 3,415,000 acres. D'après M. Shehyn, le gouvernement aurait donc à dépenser, en travaux d'arpentage, uniquement pour remplir ses obligations envers les compagnies, une somme égale à \$1,500,000 que l'on va donner pour le rachat des terres. M. Shehyn, dans le même discours, disait encore : " En vendant ces terres vous diminuez d'autant les recettes provenant des bois et forêts. En calculant d'après les données fournies par le rapport du Commissaire des Terres pour 1886 c'est \$91,954 de revenu annuel que vous enlevez au Trésor. Capitalisé à 5 p. c., ce revenu représente un principal de \$1,533,099. " (Discours budgétaire de 1887, p. 36.) "

Deuxième point acquis. Si cinq millions d'acres valent \$1,839,088, il est évident que près de dix millions d'acres doivent valoir environ \$3,600,000. C'est ce bien que le gouvernement Flynn va conserver à la province en payant \$1,500,000 ; et, en agissant ainsi, il conserve à la province un revenu annuel d'environ \$175,000 d'après M. Shehyn. Et voilà les actes que l'opposition, y compris M. Shehyn, est obligée de condamner aujourd'hui parce qu'elle ne trouve pas d'autre chose à critiquer.

fer. Le statut de 1882 n'accordait que des subventions en terres ; le statut de 1886 permit aux compagnies d'opter pour la conversion de ces sub-sides en terres en sub-sides en argent. Mais les terres, pour les fins de l'acte, étaient estimées à 70 centus, et les compagnies ne devaient recevoir d'abord que 35 centus en argent au fur et à mesure que leurs travaux seraient faits. Les seconds 35 centus étaient payables seulement lorsque les terres seraient vendues par le gouvernement et payées au trésor. Maintenant, les compagnies disent : où sont les terres qui représentent pour nous la valeur des seconds 35 centus ? Ces terres n'ont jamais été localisées ni arpentées ; par conséquent nous ne savons où les prendre. Faites donc exécuter les arpentages voulus et donnez-nous ce qui nous appartient. Autrement, lorsque vous avez voté le statut de 1882, vous n'étiez pas sérieux. Cette loi n'était qu'un leurre. Si vous étiez sérieux, montrez-nous nos terres.—Pour les montrer que faut-il faire ? Il faut les localiser et les arpenter, c'est-à-dire faire des dépenses considérables. Alors ne serait-il pas préférable de faire un arrangement qui délasserait la province d'une partie de ce passif. Telle est la question que le gouvernement s'est posée et qu'il a résolue en faisant adopter à la dernière session une loi par laquelle il s'est fait autoriser à faire avec les compagnies un arrangement par lequel celles-ci renonceraient aux trente-cinq centus par chaque acre de terre vendu pour recevoir immédiatement la moitié, au plus, de cette somme.

Nos adversaires essaient d'amener l'opinion contre cette sage politique. Ils prétendent que le gouvernement va payer \$1,500,000 en argent comptant pour régler une obligation dont l'échéance était très éloignée. Le gouvernement Flynn répond à cela que les compagnies avaient le droit de faire délimiter les terrains qui leur avaient été votés par la Chambre, que les travaux d'arpentage que le gouvernement serait ar conséquent obligé de faire immédiatement coûteraient plus de huit cent mille dollars, et de plus qu'en échange des terres qu'il s'agit de racheter le gouvernement s'assure un revenu annuel bien supérieur à l'intérêt sur les \$1,500,000 qu'il va falloir payer.

Cette prétention de l'hon. M. Flynn est elle bien fondée. C'est l'hon. M. Shehyn, le trésorier libéral qui va donner la réponse. Dans son premier discours sur le budget, M. Shehyn disait, en parlant de ces sub-sides en terre : " Mais pour livrer ces terres aux acquéreurs il faut les arpenter, ce qui coûte 17 centus l'acre, en prenant la moyenne du coût de ces travaux. Pour 5,126,500 acres à 17 centus l'acre, les frais d'arpentage forment une somme de \$871,505. (Discours budgétaire de 1887, p. 36.) "

Premier point acquis. L'arpentage de 5,126,500 acres coûterait plus de huit cent mille dollars. Or, en 1887, grâce aux largesses faites par M. Mercier, les compagnies ont droit, non pas à 5 millions d'acres, mais 3,415,000 acres. D'après M. Shehyn, le gouvernement aurait donc à dépenser, en travaux d'arpentage, uniquement pour remplir ses obligations envers les compagnies, une somme égale à \$1,500,000 que l'on va donner pour le rachat des terres. M. Shehyn, dans le même discours, disait encore : " En vendant ces terres vous diminuez d'autant les recettes provenant des bois et forêts. En calculant d'après les données fournies par le rapport du Commissaire des Terres pour 1886 c'est \$91,954 de revenu annuel que vous enlevez au Trésor. Capitalisé à 5 p. c., ce revenu représente un principal de \$1,533,099. " (Discours budgétaire de 1887, p. 36.) "

Deuxième point acquis. Si cinq millions d'acres valent \$1,839,088, il est évident que près de dix millions d'acres doivent valoir environ \$3,600,000. C'est ce bien que le gouvernement Flynn va conserver à la province en payant \$1,500,000 ; et, en agissant ainsi, il conserve à la province un revenu annuel d'environ \$175,000 d'après M. Shehyn. Et voilà les actes que l'opposition, y compris M. Shehyn, est obligée de condamner aujourd'hui parce qu'elle ne trouve pas d'autre chose à critiquer.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Atwater, que les résolutions rapportées du comité général concernant la conversion de la dette de la province, soient maintenant lues une deuxième fois.

La motion principale est proposée et mise aux voix, puis la Chambre se divise comme suit : Pour—MM. Allard, Atwater, Angé, Baker, Beauchamp, Bédard, Boudlard, Carbray, Cartier, Châteaufort, Cholette, Chioyone, De-Jardins, Dayon, England, Flynn, Girard (Lac St-Jean), Greig, Grenier, Haquet, Laouture, McClary, Magman, Marion, Martineau, Nantel, Norou, Panneton, Parizeau, Pelletier, Petit, Rioux, Savaria, Ste Marie, Simpson, Spencer et Tétrau.—37.

CONTRE—MM. Bernatchez, Bisson, Caron, Cooke, Dégheche, Girard (Rouville), Gladu, Gosselin, Guerin, Laliberté, Lusier, Marchand, Morin, Piquart, Shelyyn, Stephens, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), et Turgeon.—19. (Procès-verbaux de l'Assemblée Législative, décembre 1896, pp. 103-106.)

Les députés libéraux sont incapables de défendre ce mauvais vote. Electeurs de la province, rappelez-vous que ces hommes, qui ont approuvé toutes ces dépenses quand ils étaient au pouvoir, ont voté pour empêcher le gouvernement de faire \$236,000 d'économie au bénéfice du peuple, car il ne faut pas oublier, la conversion de la dette est un fait accompli, et la province réalise une économie de \$236,000.

La guerre au clergé

On lit dans le *Moniteur* : " Voilà le mot de la situation. Un groupe d'hommes, très peu nombreux sans doute mais pleins de rage, ont juré la guerre au clergé. Les prêtres, les évêques, les curés, ils les haïssent, ils n'en veulent plus. C'est un vent de révolution qui se lève. Cette attitude qui, partie au nom de Dieu, ils ne peuvent plus la souffrir, il faut qu'elle disparaisse. Alors pour atteindre leur but, ils prodigent le men songe. Ils mentent parmi les protestants pour exciter le fanatisme, ils mentent parmi les catholiques pour leur faire croire que les évêques et les prêtres ne sont que des partisans. Ils forgent des nouvelles, dénaturent les faits, changent le sens des événements pour fausser l'opinion et égarer le peuple. " Rien ne leur coûte d'ailleurs, ils ne savent pas rougir et tout leur sert, même l'allusion perfide sous le voile de l'anonymat.

Ce n'est plus une question de politique, c'est une question de doctrine, de foi, de religion, et nous devons être catholiques avant tout. " L'Examinateur de New-York dit : " Chaque mère et chaque ménagère doivent agir comme un médecin de famille dans plusieurs maladies et accidents qui arrivent parmi les enfants et les domestiques. Pour plusieurs de ces cas j'ai employé le Davis' Pain Killer, et je le considère comme un article indispensable dans une boîte de médecine. Dans les cas de diarrhée il a été employé et a effectué des guérisons. Pour les coupures et les écorchures, il est de grande valeur. 25c. pour la nouvelle grande bouteille. " PRUNEAU & KIROUVE.

Le journal d'Agriculture

" Dans mon humble opinion rien n'a plus contribué au progrès de l'agriculture, que la création des cercles agricoles et la diffusion des connaissances agricoles par les conférenciers et par le 'Journal d'Agriculture.' Les cercles ont fait naître l'esprit corporatif inconnu jusqu'ici des cultivateurs. Les comices agricoles ont attiré à nos cultivateurs à se grouper, à unir leurs forces et à chercher les vraies conditions du succès dans leurs diverses opérations. L'étude du journal a fait tomber les préjugés qui ont toujours été un grand obstacle au progrès, et nous avons lieu de l'espérer, une connaissance plus parfaite de l'art agricole finira par faire disparaître complètement les procédés de la vieille routine. " L'abbé MARQUIS, Missionnaire agricole.

Les économies des conservateurs

Les dépenses du service civil \$16,000 D'ECONOMIES

Ouvrons les comptes Publics de 1887 à 1891, (régime libéral) et voyons quelle a été la dépense annuelle pour le gouvernement civil, comprenant les salaires et les contingents, durant cette période : En 1887-88, (C. P., p. 5) \$208,677 En 1888-89, (C. P., p. 5) 236,987 En 1889-90, (C. P., p. 5) 255,144 En 1890-91, (C. P., p. 5) 269,660

En 1885-86, dernière année du gouvernement Ross, la dépense de ce chapitre n'avait été que de \$183,675. (Voir Comptes-Publics de 1886, p. 5) Les libéraux, à la fin de leur dernière année fiscale, avaient donc augmenté les dépenses du service civil de \$85,985. Qu'est-ce que le gouvernement conservateur a fait, en arrivant au pouvoir ? Dans ce service, comme dans la plupart des autres, il a diminué les dépenses.

Pour l'année terminée le 30 juin 1896 les dépenses du gouvernement civil n'ont été que de \$253,401. (Voir Comptes Publics de 1896, p. 6). Faisons la comparaison avec la dernière année libérale :

Table with 2 columns: Year, Amount. 1886: \$269,660; 1896: \$253,401. Economie conservatrice: \$16,259.

Le gouvernement conservateur a donc diminué les dépenses du service civil de \$16,259.

Nouvelles d'Ottawa

La "Patrie" de maître Tarté Nous lisons la correspondance de la Presse de samedi : L'étrange position dans laquelle s'est trouvée M. Tarté en se voyant dans l'obligation de s'avancer son propre journal et de donner, sur une matière qui le concernait personnellement, le démenti à une dépêche paraissant adressée à la "Patrie", d'Ottawa même, où résidait le ministre des travaux publics, provoque une foule de commentaires dans la galerie de la presse. On l'on en connaît beaucoup plus long que les simples lignes parues dans l'organe ministériel. La dépêche qui a provoqué tout cet éclat, avait été publiée par la "Patrie" dans le "Witness", et le fond en était une série de commentaires sur l'entrevue de M. Tarté et de Mgr Merry del Val. Le plus étrange, c'est que cette indiscrette dépêche avait paru dans le "Witness" le lendemain d'un dîner donné au restaurant du sénat, par M. Tarté, et auquel il avait invité M. T. Maguire, correspondant du "Witness". Il ne manque pas de gens pour trouver étrange le coïncidence et assumer au démenti de M. Tarté une toute autre raison que le simple désir de redresser les faits. Les on-dit très sérieux donnés par l'abbé à tous les journaux libéraux de s'abstenir de toute espèce de commentaires sur sa mission, sur ses démarcations et sur ses entrevues, ordres que je vous avais communiqués à la suite de mon entrevue avec M. Pinault, du "Soleil", ont eu le bon effet de calmer la loquacité de notre confrère la "Patrie". L'honorable M. Tarté a déjà bien assez à porter vis-à-vis l'abbé, avec son indiscrette relative à la pétition envoyée à Rome, sans encore risquer de se mettre dans de nouvelles difficultés ; d'autant plus que Mgr Merry del Val a appris, depuis, que l'indiscrette avait pris une extension qu'il ne soupçonnait pas. M. Tarté s'étant empressé de faire traduire et imprimer son discours parlementaire et d'en distribuer mille copies dans le comité de Champlain, où il n'a pas paru influencer beaucoup les ovailles de Mgr Lafleche.

Pas de chance, ce pauvre M. Laurier ! Depuis quelque temps, il était tranquille, sans ennemis, sans tracass. Ça ne pouvait pas durer : Voilà qu'un annonce le retour de M. Dobell, par le S. S. "Campania" !

NOUVEAUTES NOUVEAUTES Nous avons toujours en temps, les nouveautés de chaque saison, cette semaine nous offrons un beau choix de Poisson d'Avril, la semaine prochaine ce sera le plus bel assortiment possible de palmes. Pour la Semaine Sainte, nous annoncerons du nouveau. PRUNEAU & KIROUVE.

SOUS QUEL REGIME

Les cultivateurs ont gagné le plus d'argent D'après le recensement de 1891, la production du beurre et du fromage, en 1890, n'atteignait pas \$3,000,000.00. En 1894, d'après les réponses données par les fabricants de beurre et de fromage, la production de ces deux articles a donné au-delà de \$7,500,000.00. En comparant la production de cette année à celle de 1890, nous trouvons que la classe agricole a touché, pour ces deux produits, au-delà de QUATRE MILLIONS DE PIASTRES, en 1891, de plus qu'en 1890. Donc, la politique agricole du gouvernement conservateur a été tout à l'avantage de nos cultivateurs.

ECHO DE LA MALBAIE

Une séance dramatique et musicale a eu lieu dimanche dernier, au profit du couvent. La salle était comble. M. Le Chamard a été l'organisateur de la soirée. Les acteurs et actrices étaient tous du village de la Pointe au-Pac. La soirée, et la table de rafraîchissements qui était présidée par Madame Rousseau, ont rapporté la jolie somme de \$75.00. Un programme bien varié a été habilement exécuté : chants, musique, tableaux vivants, tout à bien réussi. Les deux comédies, le *Poisson d'Avril* et le *Carnaval des Maritimes*, ont été jouées avec un entrain superbe. Nous ne mentionnerons que les principaux acteurs ; du reste, les rôles ont été bien remplis en général. MM. J. Talon, Alex. Warren et Chas. Talon sont des acteurs formés depuis longtemps, leur mérite est connu. Nous félicitons particulièrement M. Rousseau dans son rôle d'homme en fête, rôle qui est si difficile à remplir sans l'aide de la bouteille. MM. A. McLean a bien fait le rôle de François. Le clou de la soirée a été le duo "Jeanne qui rit et Jean qui pleure", chanté par Mlle Girard et M. Chas. Talon. Mlle Girard est une artiste. Une chansonnette bien goûtée a été "Brochette" chantée par Mlle Chamard. Nous avons été étonné de trouver tant de formation et d'habileté dans cette enfant qui n'a que dix ans. Pour n'être pas trop long nous ne dirons qu'un mot de félicitations des nombreux tableaux vivants que nous avons trouvés bien choisis et bien beaux. Voici les noms bien belles qui les ont représentés : C. Warren, A. Leconte, Isola Warren, A. McLean, Laura Warren, C. Girard, M. L. Warren. La séance a été tout à fait intéressante. Il revient beaucoup de mérite à Mlle Chamard et aux actrices.

La navigation est enfin commencée : deux goélettes sont parties cette semaine. Plusieurs passagers étaient à bord. La baie et le bas de la rivière sont libres de glace. On s'attend à voir descendre la glace de la rivière dans une quinzaine de jours.

Enfin l'été revient, et avec lui les beaux jours, les étrangers et les amusements nautiques. Nos montages, d'où la vue va si loin, semblent moins tristes, c'est le printemps qui les égale. Un grand nombre d'étrangers sont attendus pour la belle saison.

Dimanche après la messe, une assemblée a eu lieu. Les candidats, M. d'Antoni et M. Morin, se rencontrèrent à la Malbaie pour la première fois. La lutte a été franche et très pacifique. Les électeurs du comté de Charlevoix sont des gens qui savent vivre, nous l'avons constaté avec plaisir.

LA LECTURE AU FOYER Revue spécialement rédigée à l'usage des familles catholiques, paraissant chaque semaine en un joli numéro de 16 grandes pages, illustrées à 2 colonnes. Abonnements : France et Alsace-Lorraine, 6 francs par an.—Etranger, 8 francs. On s'abonne à partir du 15 octobre ou du 15 de chaque mois, à Nancy, chez René Wagner, éditeur, rue du Manège, 3 ; à Paris, chez Jules, Vie, rue Cassette, 17. Sommaire du numéro du 20 mars (XVIIe année).

Nouvelles de la Semaine, par Ch. Dubois. —Panique, comédie en 3 actes, (suite), par Spes.—Pour le mois de saint Joseph. —M. l'abbé Z. N., sonnet, par Ch. Dubois. —S. Em. le cardinal Mathieu, biographie (suite), par Mgr Ricard. —S. Em. le cardinal Richard ; M. Lefebvre de Belaine (biographies et portraits). —Théophile, un modèle de domestique malgache (suite), par le P. V. Fontaine, S. J. —Style à la mode, par Cl. Dubois.—L'exploration des pôles.—Braves petits coups, par Jeanne. —Biographie.—Jeux d'esprit.

NOTA BENE.—Envoi gratuit de spécimens sur demande. M. A. MONTMAY & CIE, Photo. Québec, 9 avril 1897.—27, rue St-Jean. —Messieurs L. Morency & Frère, docteurs et encadreurs, qui pendant plusieurs années ont fait affaires à St-Roch, sur la rue St-Joseph, ont maintenant dissout leur société de consentement mutuel. Un des associés, M. Louis Morency ou vira un nouveau magasin au No 171, rue St-Jean vers le 1er avril prochain. Il conduira un commerce analogue à celui que la maison L. Morency & Frère a conduit à St-Roch. Un assortiment complet de gravures, pastels, miroirs, pôles, cadres et moulures sera constamment gardé. Les ordres pour crayons et encadrements seront exécutés à court délai et à un prix raisonnable. Le patronage du public est respectueusement sollicité. 27-5

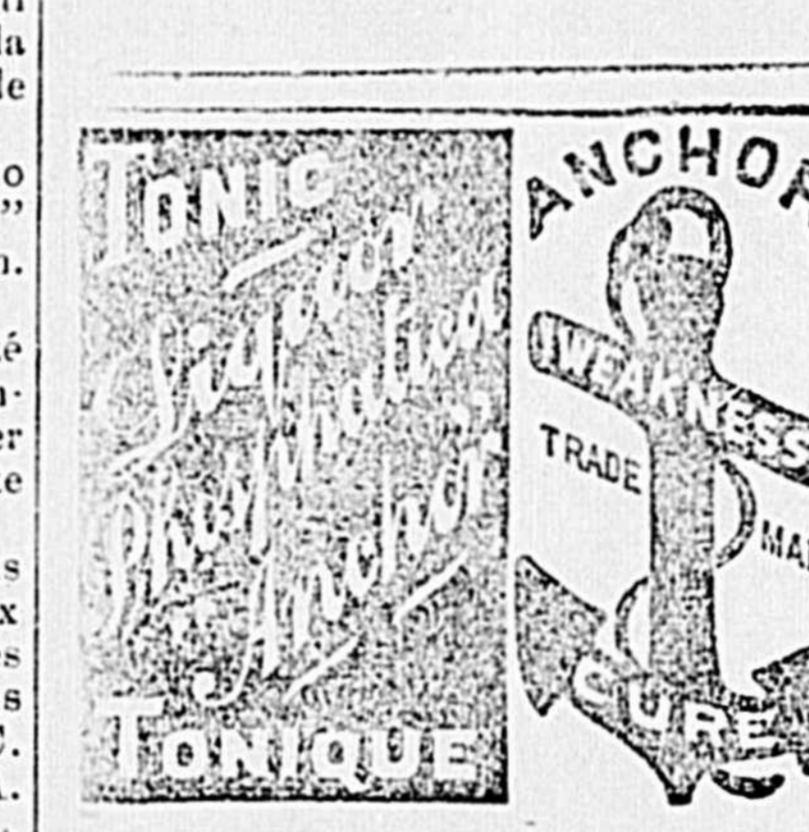
SI LE BABY FAIT SES DENTS Ayez le soin d'avoir ce vieux remède si efficace, le sirop de Mme Winslow, pour les dents des enfants. Il adoucit l'enfant, les gencives, allège la douleur, guéri les coliques et c'est aussi le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq centus la bouteille. 1erm97-lanc

ACADEMIE de MUSIQUE DE QUEBEC

LES CONCOURS DE 1897 auront lieu à Montréal, le VINGT CINQ IÈME JOUR DE LA FÊTE DE LA Vierge à 2 heures du matin, rue Ste-Catherine, à 9 heures a. m. PROGRAMME 1ère classe.—3e classe : Andante religioso d. le sonate op. 65 (Edition Peters), Mendelssohn. 2e classe : 2e prélude, op. 37. (Edition Peters) Mendelssohn. 3e classe : 1ère sonate (premier mouvement), op. 65 (Edition Peters), Mendelssohn. Piano.—3e classe : Sonatine (premier mouvement), No. 8 du recueil pour le concours musical Kuhlhan, No. 75 de l'edition Peters. 2e classe : Sonate, (premier mouvement), 2e op. 10, No. 3, (Edition Peters), Chopin. 1ère classe : Sonate (premier mouvement), op. 10, No. 3, (Edition Peters), Chopin. Lecture à première vue et examen sur la théorie de la musique. Violon.—3e classe : Retourne en ré mineur, No. 8, édition Peters, V. L. 2128. 2e classe : Romance, op. 40 (No. 1 des feuilles d'album), Vieuxtemps. 1ère classe : Andante et allegretto final du 24e Concerto de Vioti, (Edition Schott). Violoncelle.—2e classe : L'archetto, Mozart. 1ère classe : Concerto de G. Golttermann, op. 51, les deux premiers mouvements. Lecture à première vue et examen sur la notation et le plain chant. Harmonie.—Cassonnet et dissonance naturelle, application au piano. Chant.—Soprano, "With verdure clad" Création, Haydn. Ténor.—Air de Joseph, Mehul. Basse.—Rolling in foaming billows. Création.—Haydn. Examen sur le solfège. CONCOURS SPECIAUX Des concours spéciaux pour le titre de Lauréat seront ouverts en faveur des porteurs de diplômes de première classe. PROGRAMME Orgue.—Prélude en mi bémol majeur, Bach. (Edition Augener), V. L. 2128. 1er. Piano.—Carnaval à Vienne, op. 9. Schumann. Edition Peters No. 1227. Harmonium.—Théorie et pratique. No. 12.—Les concurrents pourront prendre leurs inscriptions à la salle, le matin même des concours. D. DUCHARME, Président. JOS. A. DEFOY, Secrétaire. 12 avril 1897.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs". Nous obtenons plus de brevets pour les inventeurs que tous les autres bureaux ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, et les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Nos bureaux sont à MARION & MARION, EXPERTS, No. 135 rue St-Jacques, Montréal, P. E. 298. Mentionnez ce Journal.



Le Courrier de Grande Valeur

Je, soussigné, certifie que plusieurs personnes religieuses ont employé, avec toute satisfaction, la préparation Anchor *Welfare Cure* ou *Remède Tonique Anchor* formule du Dr J. P. Lavioie dans les cas de Dyspepsie, d'Épuisement, de Débilité et de Faiblesse, pour lesquels est recommandé. Québec, 21 Novembre 1893.

Je, soussigné, certifie que plusieurs personnes religieuses ont employé, avec toute satisfaction, la préparation Anchor *Welfare Cure* ou *Remède Tonique Anchor* formule du Dr J. P. Lavioie dans les cas de Dyspepsie, d'Épuisement, de Débilité et de Faiblesse, pour lesquels est recommandé. Québec, 11 Novembre 1893.

Nous nous sommes servis du remède Anchor *Welfare Cure* depuis plusieurs mois dans notre communauté (maison de St-Roch) et nous avons été très satisfaits des résultats obtenus dans les différentes maladies pour lesquelles nous l'avons employé, à savoir : Dyspepsie, Faiblesse des membres, Épuisement, Débilité, etc. Nous considérons que ce puissant "Tonic" est appelé à rendre les plus grands services dans les communautés, ainsi qu'à ceux qui sont obligés de se livrer au travail pénible de l'enseignement. C'est un remède qui est supporté par les estomacs les plus faibles. Québec, 16 novembre 1893.

Messieurs—Nous sommes heureux de certifier que le remède Anchor *Welfare Cure* dont nous avons fait usage dans notre communauté, a donné entière satisfaction. Les Seigneurs de l'Hôtel-Dieu du Sacre-Coeur de Jésus. LES PHILLES DU Dr NELSON guérissent la pleurésie.

La vente chez les Pharmaciens et tous les marchands de la campagne ou s'adresser à la ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

ANCHOR MED. CO. QUEBEC

LE COURRIER DU CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN Publié à DEUX EDITIONS par Jour

Contenant des reproductions de France, les dernières dépêches du pays et de l'étranger, les dernières nouvelles de la ville et de la campagne. Défend avec énergie les grands principes sociaux et religieux. Très influent au point de vue Politique, Industriel et Littéraire.

CONSERVATEUR

— NOUVELLE ADRESSE — No. 30, rue de la Fabrique QUÉBEC

Le Courrier du Canada est le Journal Politique et à Nouvelles par Excellence

Le "Courrier du Canada" n'a pas de rival pour la variété et la quantité de nouvelles et de matières intéressantes qu'il publie.

LES FEUILLETONS

du "Courrier du Canada" qui sont toujours de La Plus Haute Moralité sont choisis à grand frais parmi les œuvres des MEILLEURS ROMANCIERS.

Le "Courrier du Canada" est reçu et lu tout particulièrement dans les classes aisées ; par ce fait il constitue Un Médium de Publicité de Premier Ordre pour la vente d'articles de valeur.

Journal des Campagnes

SEIZIÈME ANNÉE SEIZE PAGES PAR NUMERO

Le Journal des Canadiens-Français aux États-Unis et des Cultivateurs, Marchands et autres, résidents à la campagne au Canada ; Contient un résumé fidèle de toutes les matières et nouvelles les plus intéressantes qui paraissent dans LE COURRIER DU CANADA quotidien, ainsi que des articles sur l'Agriculture et la Politique, écrits spécialement pour cette édition. Les Feuilletons du COURRIER sont reproduits dans le JOURNAL DES CAMPAGNES.

Abonnez-vous

.... Et Faites Abonner vos Amis ON DEMANDE DES AGENTS

25 pour cent de commission sur chaque liste de nouveaux abonnés payés d'avance

PRIX DE L'ABONNEMENT

Le Courrier du Canada Le Journal des Campagnes HEBDOMADAIRE (Seize pages) QUOTIDIEN Publié tous les Jours \$3.00 par année \$1.00 par année \$1.00 pour 4

L'opinion de M. Blake

Refutée par M. Ewart

Le Parlement avait le pouvoir de voter une loi réformatrice

On m'a remis la lettre écrite par M. C. Fitzpatrick à l'hon. Edward Blake, C. R., en date du 19 janvier dernier, demandant l'opinion de ce dernier sur trois points relatifs à la question des écoles de Manitoba et à la réponse de M. Blake datée du lendemain et l'on m'a demandé mon opinion sur la validité des conclusions de M. Blake.

M. Fitzpatrick informe M. Blake que certaines personnes ont affirmé que :

"L'effet du jugement obtenu dans la cause de Brophy près du Conseil Privé est que la minorité catholique de Manitoba a droit aux écoles séparées dont elle a joui avant 1890."

"J'approuve la réponse de M. Blake à cette question. De fait, on ne peut en mettre en question l'exactitude, car le Conseil Privé a lui-même déclaré qu'il n'est certainement pas essentiel que le statut révoqué par l'acte de 1890 soit révoqué."

"Je ne puis toutefois approuver l'opinion que le comité judiciaire n'a rien fait pour définir et n'a pas, en réalité, défini ce qui constitue les pouvoirs et les devoirs précis du gouvernement général en Conseil, si ce n'est de déclarer qu'il existe une juridiction compétente à entendre l'appel et à procéder d'après l'acte d'Union."

"Il est extrêmement clair, d'après moi, que le Conseil Privé a indiqué, en termes généraux, la voie qui doit être suivie pour faire disparaître les griefs dont le comité judiciaire a reconnu l'existence. Suivant mon opinion, le langage du jugement ne laisse place à aucune discussion sur ce point."

"Tout en disant qu'il n'appartient pas à ce tribunal de prescrire les moyens précis qui doivent être employés, il ajoute aussitôt : 'Le caractère général en est suffisamment défini par la troisième sous-section de la section 23 de l'acte du Manitoba,' et le but à atteindre par l'adoption des mesures de ce caractère général est clairement indiqué plus loin dans les termes suivants :

"Tous les motifs légitimes de plaintes disparaîtront si l'on complète ce système par des mesures qui mettront fin aux griefs sur lesquels l'appel est fondé et s'il n'est modifié au tant qu'il sera nécessaire pour donner effet à ces mesures."

"Ce langage établit clairement que bien que le Conseil Privé n'ait pas eu de voir lui-même préparer la législation nécessaire pour la fin indiquée, il n'a pas moins déclaré : 'En quoi consistent les griefs ; 2o Jusqu'à la législation doit aller afin de faire disparaître les griefs ; et 3o Quel est le caractère général des moyens à employer pour cette fin."

"On me permettra peut-être de fortifier cette opinion en référant à l'interprétation généralement reçue au Canada, du jugement du Conseil Privé."

L'OPINION DE M. MCCARTHY

Au cours de la discussion sur ma réponse pour un amendement réformateur (5 mars 1897), M. McCarthy a cité certaines paroles de lord Watson durant les débats devant le Conseil Privé. Lord Watson disait qu'il "n'était pas prêt à relever le gouverneur-général du devoir qui lui incombait d'examiner jusqu'à quel point il devait intervenir." Sir Charles H. Tupper, interrompant M. McCarthy, dit :

"Je n'ai pas mentionné le point pour réfuter votre position, ni affirmer que nous avions un devoir absolu à remplir, mais seulement pour montrer que l'on n'a pas agi d'après la position de lord Watson, quand il a dit qu'il ne voulait faire aucune suggestion très marquée sur ce que nous pouvions faire ou ne pas faire, comme plusieurs pourraient le soutenir, sur ce que nous devions faire."

"Ceci, M. McCarthy répondit : 'Il est possible que cette observation soit justifiée par ce qu'a dit lord Herschell ; mais la question n'a pas été de savoir ce que vous devez faire ; elle a consisté à demander si vous avez juridiction. Si le Conseil Privé s'est avisé d'attribuer à donner des instructions à un parlement, il serait sorti de sa juridiction. On voit par conséquent, que M. McCarthy n'est pas de l'opinion de M. Blake ; que sa prétention est que le comité judiciaire a fait, en réalité, quelque chose pour définir les devoirs du gouverneur-général en conseil, mais qu'il n'aurait pas dû le faire ; point que je ne puis laisser à l'appréciation de la législature d'Ontario."

"On voit par conséquent, que M. McCarthy n'est pas de l'opinion de M. Blake ; que sa prétention est que le comité judiciaire a fait, en réalité, quelque chose pour définir les devoirs du gouverneur-général en conseil, mais qu'il n'aurait pas dû le faire ; point que je ne puis laisser à l'appréciation de la législature d'Ontario."

OPINION DE LA LEGISLATURE D'ONTARIO

Le 4 mars 1896, la majorité libérale de l'Assemblée législative d'Ontario passa une résolution dont voici un extrait :

"Que le dit comité judiciaire a, de plus, décidé que les mesures établies par le dit acte privent la minorité catholique de droits ou de privilèges relatifs à l'éducation, d'une manière qui constitue, dans les termes du jugement, des motifs légitimes de plaintes, griefs qui doivent disparaître, grâce à des mesures supplémentaires. Sir Oliver Mowat, en proposant l'adoption de la résolution et dessous, dit que le Conseil Privé avait décidé :

"Bien que la législature de Manitoba soit restée dans les limites de sa juridiction en adoptant cette loi, les dispositions qu'elle contient privent la minorité catholique romaine de certains droits et privilèges ; on ne saurait refuser de rendre en considération ces droits et ces privilèges, et l'on devrait prendre les mesures nécessaires, par voie de législation supplémentaire ou autrement, pour redresser ce que le comité judiciaire du Conseil Privé appelle des griefs."

"Ainsi le mandement ne réclame pas plus que les droits qui leur ont été reconnus par le Conseil Privé d'Angleterre, quels qu'ils soient. Cela ne veut dire autre que, selon le Conseil Privé, on peut revenir exactement aux conditions existantes avant la législation de 1890, au Manitoba. Au contraire, leurs Seigneuries ont dit explicitement qu'il n'est certainement pas essentiel de faire revivre les statuts abrogés par l'acte d'Union, et de faire entrer dans la loi exactement les dispositions de ces statuts. Leurs Seigneuries ont ajouté : 'Il appartient aux autorités à qui ce pouvoir a été donné par le statut de déterminer la marche à suivre. Il n'appartient pas à ce tribunal de prescrire les mesures à prendre.' Mais leurs Seigneuries ont en même temps déclaré, avec non moins de netteté, que les catholiques romains avaient des griefs et avaient un motif légitime de se plaindre, que l'on devrait redresser, par consé-

quence de quoi le mandement désigne la législation qui y est mentionnée, comme une mesure qui serait un redressement efficace des torts soufferts par la minorité de Manitoba.

On verra par ces extraits que de l'avis de sir Oliver Mowat, l'effet de la décision du Conseil Privé était d'ordonner le redressement des griefs dont on se plaint par une mesure qui sera un redressement efficace des torts soufferts par la minorité de Manitoba ? C'est tout ce que les catholiques aient jamais demandé. C'est ce que demandait le mandement. Et c'est, au dire de sir Oliver Mowat, ce qu'ordonnait la décision du Conseil Privé.

Dans l'engagement qu'il a pris avant l'élection, en date du 25 juin 1896, M. Fitzpatrick promit de voter pour une mesure accordant aux catholiques de Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil Privé. Ce serait faire injure à M. Fitzpatrick de supposer que, lorsqu'il a pris cet engagement, il croyait que les catholiques n'avaient aucun droit en vertu du jugement du Conseil Privé, par conséquent, il ne risquait rien en promettant de voter pour ce que droit leur fut assuré.

Mais si, même, j'étais dans l'erreur, en si belle compagnie, en croyant que le Conseil Privé a indiqué ce que l'on devrait faire, je prétendrais encore qu'il était du devoir du parlement fédéral d'adopter une mesure qui fut un remède efficace aux griefs dont souffrent les catholiques de Manitoba. M. Blake admet que le Conseil Privé a déclaré : 1—que les catholiques de Manitoba jouissaient de certains droits ; 2—que ces droits leur avaient été enlevés ; 3—et que le parlement fédéral avait juridiction pour les leur faire rendre.

Dans ce cas, je crois que le raisonnement de l'honorable David Mills—15 mars 1895, Hansard 402—est irréfutable :

"Maintenant, M. l'Orateur, permettez-moi de dire qu'il est de règle bien établie que, où le parlement a le droit, en loi, de demander justice, il existe un devoir d'écouter sa plainte et si, un droit lui est reconnu, il a le devoir de le faire. C'est un devoir aussi de redresser le grief et de restituer le privilège enlevé."

Le principe dont parle M. Mills existe, est bien connu, et, mais afin de le rendre indiscutable dans son application à l'œuvre des écoles, je citerai un discours de M. Dalton McCarthy—mars 1889.—M. McCarthy demandait alors au parlement fédéral d'intervenir dans la législation provinciale de Québec, au sujet des Bénédictins :

"Je me permettrais de prier la chambre de bien considérer la situation où nous nous trouvons. Le curé de ce qu'on appelle l'aristocratie provinciale auquel sont voués quelques-uns de nos collègues, ne paraît pas en danger pour la Confédération. La division en provinces, le droit de gouvernement autonome donné à chaque province, ne doit pas nous rendre moins citoyens du Dominion ; et ce n'est pas un argument que de dire que, parce qu'une mesure législative sera bien ou mal, elle ne sera pas bien ou mal, et de la juridiction de la législature provinciale, nous ne devons pas toucher à cette mesure. La même loi du parlement qui a délégué certains pouvoirs à la législature provinciale, a donné aussi le droit et le devoir de les lui rendre, et il existe un devoir correspondant au gouverneur-général en conseil de réviser et corriger les actes des législatures. Si vous prétendez que, du moment qu'une législation ne dépasse pas les pouvoirs d'une législature locale, nous ne pouvons plus intervenir, on verra facilement comment, avant longtemps, ces provinces, au lieu de se rapprocher, s'éloigneraient les unes des autres. On verra que le seul moyen de faire un Canada uni, d'un sentiment national dans le Dominion, c'est de voir que les lois d'une province ne sont pas de nature à offenser les lois et les institutions d'une autre province. J'irai jusqu'à dire qu'il faut prendre ces sentiments, jusqu'à un certain point, en considération."

Si j'erre encore, en compagnie de ces messieurs, j'y aurai au moins un avantage, c'est de ne pas être plus qu'un homme qui se trompe. Je n'ai fait l'honorable M. Foster—13 mars 1896, Hansard 338, lorsqu'il a dit :

"Il n'est pas pour une société ou pour une association comme pour un individu ; la plus haute forme de la liberté est entourée des plus fortes barrières. Au-dessus des pouvoirs actifs des cours de justice et au-dessus des pouvoirs actifs des parlements, il y a une autre forme de liberté, il y a une obligation, et il n'y a aucune contrainte légale qui oblige, par la forme même de l'appel que ce sentiment transmet au cœur et à la conscience d'un parlement et d'un peuple, de faire justice et d'exercer ce pouvoir suprême dans l'intérêt d'une minorité ou d'une classe quelconque de la nation, qui a des griefs clairement établis et qui en demande le redressement."

Je ne refuse pas l'opinion de M. Blake sur les pouvoirs du gouverneur-général et du parlement fédéral. Je distingue naturellement entre le pouvoir et le droit. Physiquement, le parlement a le pouvoir de mal faire, et peut, naturellement mal faire s'il y tient.

LA QUESTION DES FINANCES

En réponse à la troisième question de M. Fitzpatrick, M. Blake dit :

"Il paraît ainsi avoir été admis, et avec raison, selon moi, par les auteurs du bill réparateur, que les difficultés constitutionnelles et de mise en pratique, quant à l'imposition de taxes ou à l'affectation de fonds publics de la province de Manitoba par le parlement fédéral, étaient insurmontables. Le bill n'est pas devenu loi. La question est restée toute entière politique, comme je l'ai expliqué. Ont le monde aurait voulu admettre qu'il était impossible au parlement du Canada de rendre l'intégralité des droits, à raison des difficultés insurmontables dont je viens de parler, se rapportant à l'affectation des fonds publics."

Pour cette raison et aussi à raison d'autres difficultés matérielles, M. Blake croit que les dispositions du règlement actuellement en discussion, sont inégalement plus avantageuses pour la minorité catholique romaine, qu'aucun bill réparateur qu'il serait du pouvoir du parlement fédéral d'imposer à la province de Manitoba.

Si M. Blake avait été au Canada, il aurait vu que les auteurs du bill réparateur n'admettaient pas du tout l'existence des difficultés dont il parle. Il n'a vu, probablement, qu'un point : savoir, que le parlement fédéral ne pouvait changer la destination des fonds votés par la législature de Manitoba ; mais la solution de ce que M. Blake croit une difficulté, ne dépend pas du tout de cette question. Cette solution est la plus simple du monde. Comme on le sait, le Dominion est resté propriétaire des terres publiques du Manitoba. Par un statut fédéral, certaines terres publiques du Manitoba ont été mises en réserve comme devenues pour les fins d'éducation ; et le Dominion a conservé l'administration de ces terres.

Comté d'Arthabaska

Assemblée contradictoires

Enthousiasme des conservateurs

Il y a eu une série d'assemblées contradictoires, dimanche et hier, dans le comté d'Arthabaska. Dimanche, MM. Auguste Noël et Ph. Grenier, du côté conservateur, et MM. Lavergne et Girouard du côté libéral, ont fait la discussion à St-Paul, dans l'après-midi, et à Victoriaville, le soir.

Landi, il y a eu successivement des assemblées à St-Valde et à St-Roch, où les mêmes orateurs ont parlé la parole.

Le produit de la vente de ces terres

LA BARRIERE DE PEAGE

Une moisson de \$219,000

Voyez comme la barrière a rudement fonctionné sous le régime de la Clique :

Pour obtenir le paiement de ses subsides, la compagnie de Témiscouata a dû payer à M. Pacaud plus de... \$ 25,000

Pour obtenir un désistement d'appel, M. W. Fraser a dû payer à M. Pacaud..... 2,000

Pour obtenir le paiement de certains subsides, M. Armstrong a dû payer à M. Pacaud..... 5,000

Pour obtenir le règlement d'une réclamation qui n'était pas due, M. Lockwood a dû payer à M. Pacaud..... 5,000

Pour obtenir la vente de son Sylviculteur, M. Langlais a dû payer à M. Pacaud..... 11 000

Pour obtenir le monopole de la fourniture de papeterie, M. Langlais a dû payer à MM. Pacaud et Mercier.. 50,000

Pour obtenir le règlement d'une réclamation qui n'était pas exigible, M. Armstrong a dû payer à M. Pacaud 100,000

Pour obtenir soi-disant le maintien d'un article du budget en sa faveur, M. Whelan a dû payer à MM. Pacaud et Tarte..... 15,000

Pour obtenir la vente d'une édition du Code Municipal, M. Eusébe Sénécal a dû payer à M. Lomer Gouin, genre de M. Mercier..... 4,700

Pour obtenir la vente de sa collection de monnaies, M. Breton a dû payer à M. Geoffrion, trésorier du parti libéral..... 1,500

Récapitulons :

La compagnie de Témiscouata..... \$ 25,000

L'affaire Fraser..... 2,000

Payé par M. Armstrong..... 5,000

Payé par M. Lockwood..... 5,000

Le Sylviculteur..... 11,000

L'affaire Langlais..... 50,000

Le scandale de la Baie des Chaleurs..... 100,000

Le scandale Whelan..... 15,000

Payé à Lomer Gouin..... 4,700

La collection des monnaies..... 1,500

\$219,200

Nous n'en finirions pas si nous énumérions tous les cas où la barrière de péage a fonctionné.

ELECTEURS de la province de Québec, si vous voulez que la barrière se relève, et que le paiement du tribut aux boedlers recommence, mettez au pouvoir MM. Marchand, Déchêne, Turgeon, Carrier et Cie !

M. Noël, qui arrive de Champlain, où il s'est distingué entre tous, par son éloquence, son zèle infatigable, son ardeur dans la lutte, a dénoncé, avec vigueur les turpitudes des libéraux pendant leur règne de 1857 à 1891, et a exposé le programme du parti conservateur.

MM. Lavergne et Girouard ont tenté de faire l'apologie du régime de la clique qui ont porté quelques accusations contre le gouvernement Flynn.

Notre ami, M. Grenier, a répondu avec le talent et l'habileté qu'on lui connaît, aux discours des orateurs libéraux. Il a réduit à néant leurs insinuations et il a démontré la nécessité de conserver un gouvernement économique et progressif comme le gouvernement de M. Flynn.

Dans ces diverses assemblées, nous nous sommes vu les sympathies de la majorité des auditeurs qui ne leur ont pas ménagé les applaudissements.

La candidature de M. Gendreau est accueillie partout avec le plus grand enthousiasme et toute fait pressager que la cause conservatrice triomphera le 11 mai prochain dans Arthabaska.

M. Girouard faisait partie de la clique qui a déshonoré la province de 1857 à 1891, qui Pa consulté aux portes de la banqueroute, et qui a donné le spectacle d'une barrière de péage fonctionnant presque ouvertement, faisant payer tribut à quiconque voulait obtenir un contrat, une faveur, une place, le paiement d'une réclamation, etc.

Les électeurs d'Arthabaska ne l'ignorent pas et ils s'en souviendront au scrutin du 11 mai. Ils voteront contre le régime de la clique et ils feront honneur à la province pendant cinq ans, et ils éliront M. Gendreau, le candidat du gouvernement qui a réparé les désastres accumulés par la clique et a inauguré une ère de progrès et de prospérité.

Le revirement de l'opinion publique que cet événement dans le comté d'Arthabaska, et l'impression de M. Girouard et de son parti s'est manifestée dans les paroisses les plus libérales. Nous pouvons donc compter sur l'élection de M. Gendreau par une grosse majorité.

Une dépêche privée reçue tel dit que le volier "Alice A. Light" est arrivé de Yokohama à Vancouver, samedi, remorqué par un bateau américain, et ayant de la pécote à bord. L'officier de la quarantaine voulait retenir les deux valises en quarantaine, mais le remorqueur américain est parti malgré ses instructions. L'attention du gouvernement sera attirée sur cette affaire.

La prohibition ou la taxe directe Une autre mise à la retraite Nos droits de pêche hostiles aux américains

Dépêche spéciale Ottawa, 13 avril. 16 mars 1897.

On a communiqué à M. Ewart une entrevue au sujet de M. Prendergast, ce dernier avait dit que M. Ewart, aurait, à une certaine époque, informé la minorité catholique romaine de Manitoba que le bill réparateur était "ultra vires" en dehors de la juridiction du gouvernement fédéral. M. Ewart répondit que, ou bien on a fait dire à M. Prendergast des choses qu'il n'a pas dites, ou bien M. Prendergast a complètement méconnu la position prise par M. Ewart. Il n'a jamais eu cette opinion et il n'a jamais eu une opinion semblable et s'il avait jamais eu une telle opinion du bill réparateur, il n'aurait pas travaillé pendant des mois et des mois pour le faire devenir loi.

Les honorables MM. Haultain et Ross, du gouvernement du Nord-Ouest, sont ici, insistant pour une augmentation des pouvoirs du gouvernement des Territoires.

Malgré le refus de M. Fielding de nouvelles délégations viennent chaque jour le au sujet du tarif. La dernière venue tel est celle de l'Union des cigariers. Elle demande que les droits spéciaux sur les cigares importés soient portés de \$2 à \$4.50 la livre, et les droits sur les cigares indigènes soient réduits de \$6 à \$3 la livre. Le ministre a refusé de les recevoir.

A une convention des libéraux du comté d'Ottawa tenue cette après-midi.

VIN AU CREOSOTE

DE HETRE PUR

Combinée à la gentiane et à la Noix Vomique

DE J. B. MORIN

Ses Effets Salutaires sont Immédiats et Durables

Il est reconnu par tous les médecins qu'aucun médicament n'égale en efficacité le Créosote de Hêtre contre la Toux, Rhumes, Bronchite, Catarrhe, Crachement de sang et les expectorations abondantes de la consommation. Pour en augmenter les bons effets nous y avons ajouté de la GENTIANE et de la NOIX VOMIQUE, qui, unies au Vin et à la Glycerine, ouvrent l'appétit, stimule la digestion, fortifient le système nerveux et améliorent la constitution générale du patient. — Soignez-vous au début les rhumes dont vous souffrez. N'attendez pas qu'il devienne trop rebelle, prenez le Vin à la Créosote de Hêtre pure combinée à la Gentiane et à la Noix Vomique et vous serez bientôt guéris de toutes ces affections qui assez souvent deviennent graves.

Les certificats suivants devront convaincre les plus sceptiques. Ils sont signés de noms connus

Lorette, janvier 1897. M. J. B. Morin, pharmacien, 323, St-Joseph. Monsieur, C'est avec plaisir que je viens vous remercier du traitement que vous m'avez fait suivre. Le Vin à la Créosote m'a enfin guéri de ce qui m'a fait souffrir depuis si longtemps : toux agaçante, oppression fatigante qui empêchait ma respiration et m'inquiétait au travail. J'ai essayé différents remèdes avant votre consultation, mais je n'en avais pas été satisfait. Je vous remercie donc de votre bon conseil et demeure votre obligé. WILLIAM LANGLAIS, Lorette.

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS DEPOT GENERAL CHEZ J. B. MORIN PHARMACIEN RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

M. C. B. Major a été choisi comme candidat aux prochaines élections provinciales.

Encore une mise à la retraite dans le département des travaux publics. Cette fois M. Francis Logifoot est la victime.

M. E. Farrer a soumis au gouvernement un long factum dénonçant nos droits de pêche comme hostiles aux Américains. "Tout pour les Américains", reste la devise de ce chef libéral.

M. Larivière fera l'interpellation suivante : "Qui agissait pour le gouvernement fédéral dans les négociations avec le gouvernement de Manitoba au sujet du règlement de la question scolaire, et quelles étaient ses instructions ; a-t-il fait un rapport et ce rapport sera-t-il soumis à la chambre ?"

M. Choquette demandera au gouvernement s'il a l'intention de subventionner le chemin de fer Oriental de Québec.

LE NOUVEAU THERMOMETRE MEDICAL de LEON BLOCH LE PLUS SENSIBLE DE TOUS LES SYSTEMES CONNUS

VIN DE CHASSAING Prescrit depuis 30 ans CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

PHOSPHATINE FALIERES ALIMENT des plus agréables et de facile digestion. Son emploi est précieux pour les enfants dès l'âge de 6 à 6 mois et surtout au moment du sevrage. Excite la digestion. Assure la bonne formation des os. Préviend et arrête les défauts de croissance.

Bisquit Dubouché & Co COGNAC CELEBRES CRUS DE COGNAC

CONSTITUTION GONSTRIPON Poudre Laxative de Vichy

QUEBEC

MARDI, 14 AVRIL 1897

ENCORE UNE PIRATERIE

DE LA CLIQUE

Les \$50,000 de M. Vallières

Pour faire les élections fédérales

TOUJOURS L'ARGENT DE LA PROVINCE

Il est reconnu que les rouges ont toutes les audaces. Mais le Clairon dépasse les bornes quand il dit que la lettre de M. Philippe Vallières...

M. Vallières déclare que, pour avoir ce contrat il lui a fallu payer \$50,000 au fonds électoral de la clique...

C'était dans l'ordre parce qu'alors la province de Québec payait les frais d'élections du grand Laurier...

Pourquoi avoir donné ce contrat en février 1891? Les édifices auxquels les neubies étaient destinés n'étaient pas prêts...

Tout cela d'étant pour que M. Vallières put jeter dans le fonds électoral de M. Laurier la somme de \$50,000.

Tout cela d'étant pour extorquer à M. Laurier de \$50,000 à M. Vallières.

Tout cela d'étant pour donner des revenus à la barrière. Tout cela d'étant pour piller le trésor provincial.

Ces \$50,000 ont été une perte sèche pour M. Vallières, c'est parce que le gouvernement actuel n'a pas voulu reconnaître que le contrat donné à M. Vallières par le gouvernement de la clique lui donnait droit à \$300,000.

C'est parce que le gouvernement actuel, au lieu de consacrer \$175,000 à l'aménagement du Palais de Justice de Montréal, a meublé trois édifices avec les deux tiers de cette somme.

Mais si la clique était restée au pouvoir ces \$50,000 auraient été remboursés à M. Vallières sous une forme ou sous une autre.

Chacun des actes de ce gouvernement a été marqué du brigandage, de la rapine et du vol.

Et c'est pour renouveler tous ces tripotages que vous voudriez reprendre le pouvoir.

Peuple de la Province de Québec, debout pour repousser tous ces brigands.

Mgr Merry del Val

Et les zouaves pontificaux

Les paroles du délégué apostolique

Comme nous l'avons annoncé hier, les zouaves pontificaux de Montréal ont été reçus dimanche en audience par Mgr Merry del Val.

« Je suis touché de l'adresse que vous venez de me présenter et que j'accepte au nom du Saint-Père. Il a confiance en vous, la plus grande confiance en ses braves zouaves. Il sait qu'il peut compter sur vous. Seulement, vous ne l'ignorez point non plus. La lutte que se déroule encore au Vatican, et qui ne peut, n'est plus militaire, c'est une lutte de principes. Le Saint-Père est en prison au Vatican, et cette prison même est un palais somptueux, il n'en ressort pas moins que c'est une prison. Il est vrai qu'il ne tient qu'au Saint-Père d'en sortir. Il a le droit de la prison, mais cette clé est le principe qui l'avait sacrifié pour obtenir sa liberté. Or, le Saint-Père préfère sa prison au sacrifice d'un principe. C'est ainsi qu'il veut que ses enfants soient tous.

Il sait que ses zouaves seront les premiers touchés à maintenir les principes de la Sainte Eglise. Il a confiance en votre zèle et votre foi. Il vous approuve dans vos fermes déclarations. Il veut que vous montriez le chemin aux jeunes et que vous inculquiez à vos enfants les mêmes principes de soumission aux évêques, vos pasteurs autorisés.

Il y a peut-être des moments où un bon catholique est obligé de faire le sacrifice de ses opinions personnelles pour le bien général et je sais que personne n'est plus apte et plus prêt à faire acte de soumission qu'un zélateur pontifical.

Je transmets à M. Saint-Père tous les vœux que vous avez formés. Je ne m'attendais pas à recevoir un contingent si nombreux de zouaves à Montréal.

M. Merry del Val pose plusieurs questions pour se renseigner sur le nombre de zouaves à Montréal et de ceux qui ont fait leurs armes sur le champ de bataille.

Puis il remercie chaleureusement les zouaves de leur cordiale visite. « Je suis heureux, dit-il, de me sentir entouré de

tant de bons volontés. Il est bon de se grouper ainsi dans les moments difficiles, dans ces temps de crise aiguë où les situations sont si tendues, si graves. A l'issue de la réception, Mgr del Val a serré affectueusement la main à tous ses visiteurs et a trouvé un mot affable pour chacun d'eux.

L'hon. M. Nantel

Nous recevons d'Ashtville, Caroline du Nord, les meilleures nouvelles de l'hon. M. Nantel.

Son rétablissement peut-être considéré comme complet. D'ici à quelques jours, au plus tard, mardi, le 20 du mois courant, ce vaillant lutteur de notre politique, sera dans son comté et là où il y aura besoin de lui.

Que M. Carrier et ses amis de Terrebonne soient convaincus, qu'ils n'ont rien perdu pour attendre.

UNE REPOSE A M. BLAKE

On se souvient de la lettre que M. Fitzpatrick s'est fait écrire par M. Blake pour s'en servir comme d'une autorité auprès du Saint-Siège contre l'interprétation donnée au jugement du conseil privé par les évêques canadiens sur la question des écoles du Manitoba.

Le Courrier du Canada a déjà fait ressortir l'innanité de cette lettre; mais nous croyons devoir ajouter, pour l'information de nos lecteurs, la suivante réponse que vient de faire à cette lettre M. Ewart, avocat de la minorité catholique du Manitoba.

TRAHISON, INFAMIE

M. Laurier et ceux qui l'entourent n'ont pas été décrets de trahison, d'infamie? écrit M. Tarte dans la "Patrie".

Où, M. Tarte, et c'est vous-même qui, le premier, avez écrit ces mots: "Nous n'avons fait déjà que trop de concessions. Une de plus serait DE LA TRAHISON ET DE LA LACHETE."

Vous êtes donc bien mal venu de vous plaindre aujourd'hui de ceux qui ne font que répéter vos sévères condamnation. M. Langevin n'a pas été plus sévère que vous quand il a télégraphié: "Ceux qui combattent la loi remédiate trahissent la cause de leurs frères." Vous étiez de ceux là et ce stigmate infamant vous fait honte; nous le comprenons. Mais il est indélébile et vous aurez beau faire, il restera sur votre front.

La mer y passerait sans laver la souillure. Car l'infamie est immense et la tache est au fond.

AUX ASSISES

M. Grenier se défend lui-même

Et se fait fort d'amener M. Tarte en cour

Montréal 12.—La cour d'assises était bondée ce matin de policiers, de toutes nuances, venus pour entendre la décision qui devait être rendue par son honneur le juge Wurtelle, sur la réponse en droit faite par les avocats de la défense, MM. C. A. Corneille, C. B. et Gustave Lamothé, de la cause en libelle de M. J. Tarte, contre M. W. A. Grenier.

Le juge Wurtelle s'est exprimé ainsi: "Après avoir entendu les plaidoiries en réponse en droit dans la cause de la Reine vs Grenier et avoir pris connaissance du second plaidoyer produit par la défense pour la justification, je dois dire que dans les causes criminelles on a le droit de plaider justification autant que l'on est en mesure de prouver que ce qui a été dit ou écrit est la vérité et que la publication a été faite dans l'intérêt public.

Il n'est pas permis de publier une chose sur la seule excuse que cette même chose a été publiée dans d'autres journaux. Examinons le second plaidoyer produit par la défense jusqu'au paragraphe V, il est de l'intérêt public de connaître si les allégués de la défense sont vrais. Dans les paragraphes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 il est dit des choses qui ne sont pas de l'intérêt public et qui ne peuvent être insérées pour justifier la publication de l'article en question tel que publié par le défendeur dans "Libre Parole".

Or le jugement de la cour ordonne que les paragraphes ci-haut mentionnés soient biffés du plaidoyer et que la défense soit appelée à faire sa preuve dans le plus court délai possible, car la cour fixe le renvoi pour le jeudi prochain, 15 courant, au défendeur Grenier. Après cette décision de la cour, M. Grenier s'est levé et c'est exprimé en ces termes.

"Qu'il plaise à la cour, M. Corneille mon avocat, est retenu à la campagne, la dépêche que j'ai déposée entre les mains du greffier en fait foi et mon conseil M. Lamothé étant absent, je dois déclarer que malgré toutes les restrictions que le président du tribunal a cru devoir faire à mon plaidoyer, il me reste encore assez de force pour pouvoir faire ma preuve. Depuis deux mois, j'attends mon procès, je suis prêt à le subir et je suis content de voir qu'il est enfin définitivement fixé. J'espère que rien n'empêchera que je subisse mon procès à la date fixée par la cour.

M. St-Pierre, avocat de la poursuite privée dans cette cause, se lève et dit qu'il ne veut pas prendre le défendeur par surprise, mais qu'il l'avertit que s'il veut avoir son procès il l'aura. Mais il tient à dire que M. Tarte ne sera pas ici pour le procès; M. Tarte étant retenu à Ottawa pendant la session. D'ailleurs, ajoute M. St-Pierre, je n'ai pas besoin de M. Tarte durant ce procès et je ne le ferai pas venir, si M. Grenier en a besoin c'est à lui d'y voir.

"M. Grenier s'est alors levé de nouveau et dit: "Si M. St-Pierre n'a pas besoin de M. Tarte, je suis sûr que ce dernier ne tient pas à voir le défendeur dans de pareilles circonstances. Cependant si M. Tarte a pu en peine de descendre d'Ottawa par train spécial, pour venir faire une plainte contre moi en cour de police et me faire arrêter, je trouverai bien le moyen de faire venir en cour pour soutenir son accusation contre moi. M. Grenier a déclaré en plus qu'il voulait se dispenser de l'accusation qui pesait sur lui et qu'il prendrait tous les moyens possibles pour en arriver là.

"Cette déclaration de M. Grenier a créé toute une sensation et a provoqué un murmure d'approbation des nombreux spectateurs présents.

"Après que le silence eut été rétabli, l'honorable juge Wurtelle a alors déclaré définitivement que le procès Grenier commença jeudi prochain, si le procès d'Olivier Poitras était terminé.

Je crois bien que cette lettre ne vient pas de vous car vous êtes canadien français et moi aussi et vous ne m'agriez pas écrit en anglais, si vous n'agriez pas comme du reste c'est votre pénible devoir, d'après des ordres reçus de ceux qui sont les auteurs de ma destitution.

Ma tête n'est pas la première qui tombe sous la hache de la persécution politique inaugurée depuis que nous avons à Ottawa un gouvernement qui avait promis d'être juste et bon et qui trahit sa parole en mettant un grand nombre de familles sur le chemin. La même tombe après tant d'autres et ceux qui vont en souffrir sont mon vieux père qui est paralysé, ma mère et ma femme dont je suis le seul soutien. Jusqu'à présent les malheureuses victimes ont souffert en silence mais

Nouvelles d'Ottawa

Une indiscretion profitable.—La refutation de M. Ewart de l'opinion de M. Blake

On lit dans la correspondance parlementaire d'Ottawa publiée par la Presse: "Mais il ne faudrait pas croire que la lumière ne vient que de l'Est; il en vient de partout, même du midi. Ainsi, l'on se raconte à Ottawa l'histoire suivante venue en droite ligne de Montréal où elle n'est pas ébruitée encore: "L'associé d'une des plus importantes maisons d'épicerie en gros de Montréal, qui a des alliances libérales très puissantes, est disparu il y a quelque temps très soudainement de son magasin sous prétexte de malaise très sérieux qui l'obligeait, disait-il, à prendre quelque repos dans un sanatorium à Lakewood, New-Jersey. Son départ ne fut pas très remarqué, mais son retour le fut très remarquable, car une curieuse transformation s'était opérée dans sa personne.

"Notre Canadien, qui était parti très pâle et très malade, un air de circonstance, revenait au bout d'un mois noir comme un moricaud, la peau brûlée et tannée. "Evidemment la fonte des neiges n'avait pas pu accomplir un pareil phénomène; aussi tout le monde se penchait-il en conjectures, lorsqu'un autre commerçant tout d'un de ses correspondants des Barbades, Antilles Anglaises, une lettre, l'informant du passage de M. X... le négociant montréalais.

"C'était une révélation et la clef du mystère. "M. A... par ses relations, avait su que le prix du sucre allait monter, puis il avait simulé une maladie pour filer incognito aux Barbades et y faire sa provision de sucre sur lequel il accomplira un beau bénéfice, grâce au "tuyau" qui lui a été soufflé disent quelques concurrents jaloux. Quant à nous, nous ne pourrions jamais croire des choses pareilles. Cependant il y a des coïncidences curieuses et qui font cause!"

"La refutation, par M. Ewart, de l'opinion de l'honorable M. Blake, venue si bien à propos pour aider le gouvernement à faire accepter à ses amis le fameux règlement des écoles, est une démolition assez complète de celle-ci. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que M. Ewart se sert dans sa contre-opinion d'une foule des allégués de plaidoyer primitif de l'éminent avocat libéral. On dit à cet effet dans les cercles libéraux quelque chose de curieux. L'honorable M. Blake, sollicité par M. Chs Russell, fils du lord Chief Justice d'Angleterre, d'émettre une opinion pouvait difficilement ne pas se rendre à cette demande et faire tout en son possible pour être agréable à celui-ci.

"Tout y poussait d'ailleurs, monsieur Blake; non seulement ses sympathies libérales, car il s'agissait de donner un coup d'épaule au parti libéral à Ottawa, mais encore son propre intérêt. M. Blake a une clientèle formidable à Londres et il lui était difficile de ne pas se rendre au désir d'un grand maître de justice qui avait fait une question presque personnelle du succès des négociations à Rome pour l'envoi d'un abblégat. Une excuse était nécessaire de faire accepter en principe à la cour romaine le règlement et faire décider de détacher un envoyé spécial.

M. Blake se plaça de fort bonne grâce et remit le fameux document que discutait M. Ewart dans la "Presse" de vendredi dernier.

Mais cette grâce pourrait amener, paraît-il, à son auteur, de graves inconvénients: l'opinion de M. Blake a été épluchée par des avocats anglais qui y ont découvert des divergences fatales avec le plaidoyer déposé par M. Blake dans la cause des écoles. Or, paraît-il, c'est une coutume, qui est une règle dans le Barreau Anglais, de considérer comme dérogatoire à la dignité professionnelle, le fait d'avancer dans un plaidoyer une allégué que l'on n'est pas prêt à soutenir envers et contre tout, même contre le jugement. Les variantes auxquelles s'est livré M. Blake sur le point de lui être vivement et même publiquement reprochées."

Comté de Bellechasse

M. Jolicœur se retire

M. Frs Castonguay est choisi comme candidat conservateur

M. Jolicœur, le candidat conservateur à Bellechasse, s'étant retiré, M. Castonguay a été appelé à lui succéder. M. Castonguay a été chef de gare de l'Intercolonial pendant 20 ans, et ces jours derniers il était formé que ses services n'étaient plus requis. Il s'était pourtant toujours fait remarquer par son dévouement au public et son travail, mais il était conservateur et c'est à cause de ses opinions politiques qu'il vient d'être destitué.

Voici la lettre qu'il a écrite au sujet de sa destitution à M. Belleau, surintendant à la Rivière du Loup: "Charles, 12 avril, 1897.

Monsieur Chs. Belleau, Surintendant Intérimaire, Chemin de fer Intercolonial, Rivière du Loup.

Je suis à l'emploi du gouvernement du Canada depuis vingt ans et je crois pouvoir dire que comme tel j'ai rempli mon devoir, et je n'ai reçu de la part de mes supérieurs que des éloges et des félicitations sur ma conduite comme employé du chemin de fer.

Je reçois de votre part une lettre étrange qui se lit comme suit: "Chemin de fer Intercolonial, Bureau du Surintendant, Rivière du Loup, 8 avril 1897.

Cher monsieur, J'ai reçu instruction de vous dire qu'il n'y aura plus besoin de vos services le et après vendredi le 23 du courant. Veuillez prendre note et vous conduire en conséquence.

Bien à vous, CHS. BELLEAU, Surintendant Intérimaire.

Je crois bien que cette lettre ne vient pas de vous car vous êtes canadien français et moi aussi et vous ne m'agriez pas écrit en anglais, si vous n'agriez pas comme du reste c'est votre pénible devoir, d'après des ordres reçus de ceux qui sont les auteurs de ma destitution.

Ma tête n'est pas la première qui tombe sous la hache de la persécution politique inaugurée depuis que nous avons à Ottawa un gouvernement qui avait promis d'être juste et bon et qui trahit sa parole en mettant un grand nombre de familles sur le chemin. La même tombe après tant d'autres et ceux qui vont en souffrir sont mon vieux père qui est paralysé, ma mère et ma femme dont je suis le seul soutien. Jusqu'à présent les malheureuses victimes ont souffert en silence mais

il est temps que quelqu'un dise tant et son nom que malades des autres familles qui souffrent que nous protestons de toutes nos forces contre des destitutions tellement injustes qu'on ne trouve même pas de raisons à donner pour les justifier, lorsqu'on démet par une lettre de trois lignes un employé qui n'a jamais failli son devoir pendant les longues années qu'il a dépensés au service du public.

Veuillez vous pourvoir d'un autre chef de gare sans délai. Votre etc. M. Castonguay est très populaire et très estimé dans tout le comté, et il peut compter sur l'appui non seulement des conservateurs mais aussi d'un grand nombre de libéraux.

LA SEMAINE SAINTE. Demain, jeudi et vendredi à 7.30 sera chanté à l'église St-Patrice l'office des Ténébres.

MGR MERRY DEL VAL. Mgr Merry del Val est arrivé à Québec cette après-midi. Son Excellence est à la gare du Palais par Mgr Gagnon, et MM. les abbés Garneau et Arsenault, qui l'ont accompagnée jusqu'au Frontenac.

STES HUILES. Les Saintes Huiiles destinées au diocèse de Québec seront livrées cette année, à la cathédrale des Trois-Rivières. Elles seront de suites transportées à Québec où elles arriveront à 2.15 par le train du Pacifique. La distribution des Stes Huiiles se fera à l'archevêché, dès qu'elles y seront parvenues, jeudi après-midi.

FAITS DIVERS

COUR DE POLICE. Rien en Cour de Police ce matin.

COEUR DE RECORDER. Un jeune homme arrêté pour ivresse a été condamné à \$2 d'amende et les frais ou 8 jours de prison.

SAISIE DE PAIXS. Le sergent Lacasse et le constable Auclair ont saisi un certain lot de pains à St-Sauveur, sur ce que des derniers possédants pas le poids requis par la loi.

DISSOLUTION. Louis Ciconelli et Joseph Dion, de St-Sauveur, viennent de dissoudre leur société.

LA SEMAINE SAINTE. Demain, jeudi et vendredi à 7.30 sera chanté à l'église St-Patrice l'office des Ténébres.

MGR MERRY DEL VAL. Mgr Merry del Val est arrivé à Québec cette après-midi. Son Excellence est à la gare du Palais par Mgr Gagnon, et MM. les abbés Garneau et Arsenault, qui l'ont accompagnée jusqu'au Frontenac.

STES HUILES. Les Saintes Huiiles destinées au diocèse de Québec seront livrées cette année, à la cathédrale des Trois-Rivières. Elles seront de suites transportées à Québec où elles arriveront à 2.15 par le train du Pacifique. La distribution des Stes Huiiles se fera à l'archevêché, dès qu'elles y seront parvenues, jeudi après-midi.

MORT DE M. EUGENE O'SULLIVAN. Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort presque soudaine de M. Eugène O'Sullivan, agent spécial du département des Terres de la Couronne.

M. O'Sullivan succomba à une indigestion, hier soir, à sa résidence à l'Ange Gardien.

Le défunt était le frère de M. Henry O'Sullivan de la Jeune Lorette, de M. John O'Sullivan, de Valleyfield, et le père de M. E. J. O'Sullivan, Principal du Business College.

Nous prions la famille d'accepter l'expression de nos plus vives sympathies.

PHOTOGRAPHIES DE SON EXCELLENCE. Nos photographies enregistrées de Son Excellence Mgr Merry del Val sont maintenant prêtes à être livrées au public. Elles sont expédiées franco excepté la plus grande qui devra aller par Express aux prix suivants: Cabinet, 25 ct. chaque, 7 x 10, 50 ct., 12 x 14 \$1.00 chaque. Grand format de luxe, 22 x 26 \$2.50 chaque. Mode de paiement, Mandat-Poste, la seulement où il n'y a pas de bureau pour Mandat nous accepterons des timbres d'un centin.

BÉCONDITES. Mme F. X. Béland, de la Pointe aux Trembles, a donné naissance à trois garçons bien constitués.

LES PREMIERS VAISSEAUX. Les vaisseaux chargés de fruit venant des ports de la Méditerranée, seront probablement comme d'habitude, les premiers arrivés.

Le "Freeman", de la ligne Thomson, est en route avec un chargement de fruits pour Montréal.

"L'Escolona" a quitté Cardiff le 17 mars pour Marseille, après avoir fait escale à Messines, et autres ports de la Méditerranée, aussi en route pour le Canada.

Le "Bellona" la suivi une semaine après.

"L'Avlona" a fait voile de Bordeaux dimanche.

Le "Gange" est aussi parti de Rotterdam dimanche.

TRISTE FIN. M. Raymond Drolet, autrefois hôtelier du faubourg St-Jean, est décédé. Il était depuis une couple d'années dans une maison de santé. Ces jours derniers, il fit une chute, et a reçu de sérieuses contusions à la figure.

Il succomba à la suite d'un terrible accès d'épilepsie. Il ne fallait pas moins de trois hommes pour le tenir sur sa couche. Il laisse une dizaine de mille piastres.

TÉ EN TOMBER DE SA VOITURE. Ernest Hébert, un jeune homme de Warwick, faisait trotter son cheval vendredi dernier lorsqu'il fut jeté tête première sur la glace et tomba.

SUR LA TERRASSE. Bien que les promeneurs se rendent en foule tous les jours sur la terrasse, les autorités ne se hâtent pas à faire disparaître la neige qui couvre encore une bonne moitié de ce lieu de rendez-vous.

NOUVELLES SOCIÉTÉS. Alfred Tangway et Joseph Emile Béland, marchands de bibelots et marchands sédentaires viennent de former une société sous le nom de Tangway & Béland.

—Alfred Lemieux forgeron et armurier Eugène Rousseau, marchand d'objets de marine, sous le nom de A. Lemieux et Cie.

OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN

Ed. Constantin & Fils

No. 10, rue St-Jean

Porte voisine de M. O. Simard, marchand-épicerie

Mercredi, le 14 Avril

Les pratiques trouveront un Assortiment Complet dans tous les Départements...

Une Visite est Sollicitée.

Ed. CONSTANTIN & Fils

REDUCTION DE 10%

LE 1er MAI PROCHAIN NOUS DEMENAGERONS NOTRE MAGASIN

Dans la Batisse de l'Union St-Joseph

263, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Nous avons décidé d'en faire le plus beau magasin de la ville: Bureau, Magasin, tout sera remis à neuf. Avant notre déménagement, nous faisons une réduction de DIX POUR CENT sur nos POELES et ARTICLES de cuisine.

D'ICI AU 1er MAI SEULEMENT

C'est une Occasion Exceptionnelle. A tous d'en Profiter

CARRIER, LAINÉ & CIE

No. 264, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

7 avril - St-J. C.

Dernières Nouveautés

NOUVELLES formes Parisiennes en Manteaux et Colerettes. NOUVEAUX patrons en Robes, dessins Parisiens. NOUVEAUTES en Soies brochées et rayées. NOUVEAUTES en Parasols, Gardes-Soleil et Parapluies. NOUVELLET Dentelles, Nouveaux Rubans, Nouveaux Gants. NOUVELLES Indiennes, Satens, Perceles, Etc., Etc.

Mousselines

1,000 Verges de Mousseline fantaisie, seulement 18 cts. 1,500 Verges de Mousseline fantaisie crêpée, seulement 23 cts. Les dernières Modes Françaises et Anglaises.

MODES... Chapeaux en Paille de toutes formes. Fleurs, Plumes, Ornaments, Etc., Etc.

GLOVER, FRY & CIE

7 avril 1897.

Vient de Paraitre

AVANT LE DEMENAGEMENT

....Liquidation

Fonds de Commerce

Permettez de notre établissement de la Côte de la Montagne et rue Sous-le-Fort. Toutes les marchandises devront être vendues...

AVANT LE 1er MAI

ENORME REDUCTION DE PRIX

Le public est invité à venir voir. Aucune offre raisonnable ne sera refusée.

Jos. Hamel & Cie

62, COTE DE LA MONTAGNE

ET 59, RUE SOUS-LE-FORT, B. V.

18 mars 1897.

C'EST UNE OBLIGATION

Celui qui se trouve atteint d'une maladie quelconque est dans l'obligation de se donner tous les soins possibles pour recouvrer la santé. Il ne peut pas se soustraire à cette loi sans s'exposer à une faute grave. Il ne peut prétendre que sa maladie soit incurable, car depuis que les sciences médicales ont fait de si grands progrès, il n'y a plus de maladies incurables. Avant tout, on les malades par les méthodes les plus rationnelles du Canada, et si elles n'ont pu venir sur le premier, il faut, en se souvenant que toutes les maladies peuvent être guéries. Ces remèdes sont d'une efficacité incontestable. Avant tout, on les malades par les méthodes les plus rationnelles du Canada, et si elles n'ont pu venir sur le premier, il faut, en se souvenant que toutes les maladies peuvent être guéries. Ces remèdes sont d'une efficacité incontestable.

se le font expédier. Et tous d'accord à le proclamer hautement, supérieure à tout ce qui s'est vu, en fait de remèdes, leur efficacité dépend de ce que les racines sont employées dans leur fabrication. Vous tout qui souffrez, sachez que pas une seule fois ces racines ont fait défaut. Un se les procure en s'adressant à l'Enseigne du Gros Sauvage, chez

J. E. P. RACIOT

No. 25, rue St-Joseph, Québec.

25 fév.

DIJON

Moutarde extra

Wm. Ewing & Co., Rue McGill, Montréal.

Priveau & Kirouac

46, RUE LA FABRIQUE

13 avril -

LE CATALOGUE DE EWING GRAINES

de Semences pour la ferme, le Jardin et les fleurs est maintenant prêt. Il sera envoyé FRANCO sur demande. Wm. Ewing & Co., Rue McGill, Montréal.

Advertisement for Ed. Constantin & Fils, featuring a large reduction of 10% on various goods, including fabrics and clothing, starting on May 1st. The ad includes contact information for their store at 263, Rue St-Joseph, St-Roch.